

Financement de l'économie

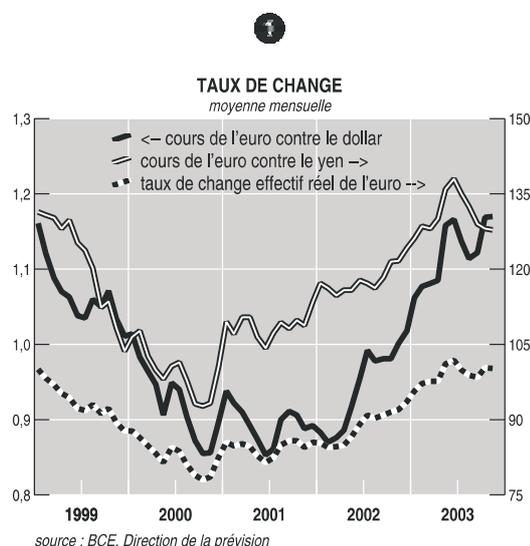
Entre juin et novembre 2003, l'euro fluctue autour de 1,17 dollar, tandis que le yen s'apprécie nettement par rapport au dollar. Début décembre 2003, le taux de change de l'euro a franchi le niveau de 1,20 dollar. Les conditions de financement évoluent de manière favorable grâce à la stabilisation des taux d'intérêt directeurs à des niveaux historiquement bas et à la diminution de l'aversion au risque sur les marchés de titres privés (actions et obligations). La hausse des taux longs sur emprunts publics se répercute cependant progressivement sur le coût du crédit aux ménages. L'endettement des sociétés se stabilise et celui des ménages continue de progresser.

Le taux de change de l'euro contre le dollar fluctue autour d'un plateau depuis juin

L'euro s'est d'abord déprécié contre le dollar entre juin et août, passant de 1,17 à 1,11\$ (cf. graphique 1), en reflet de l'amélioration des anticipations de rendements des actifs aux États-Unis avec la reprise de la croissance.

L'euro a ensuite connu, d'août à novembre, une phase d'appréciation contre le dollar qui peut s'interpréter comme le retour à une tendance de fond d'appréciation depuis début 2002 liée à l'existence d'un « double déficit » (public et extérieur) américain⁽¹⁾. Le déficit budgétaire des États-Unis s'est accru en raison de l'effet conjugué de la diminution des recettes, liée aux baisses d'impôt, et de l'augmentation des dépenses, due au coût de l'intervention américaine en Irak. Par ailleurs, le niveau du déficit commercial reste élevé, même si son évolution défavorable a marqué une pause, ce déficit passant de 4,7% à 4,4% du PIB du deuxième au troisième trimestre 2003.

Fait nouveau depuis cet été, l'ajustement du dollar s'effectue également par la dépréciation contre le yen, le dollar passant de 118 yens en août à 108 yens en octobre, en dépit de la poursuite du soutien du dollar par la banque centrale japonaise. La Banque Centrale du Japon a, en effet, procédé à plusieurs opérations de soutien du dollar par rapport au yen au cours de l'année 2003. Ceci lui a permis, dans un premier temps de limiter fortement la dépréciation du dollar contre yen (le dollar passant de 125 yens fin 2002 à 118 yens en août 2003), puis, une fois le



mouvement de dépréciation rapide entamé en août de le freiner à la mi-octobre⁽²⁾. Depuis, le dollar a fluctué autour de 108 yens.

La dépréciation du dollar par rapport aux monnaies asiatiques a été favorisée par le communiqué du G7 à l'issue de la réunion de Dubaï du 20 septembre estimant que « davantage de flexibilité dans les taux de change » était « souhaitable pour la plupart des grands États ou des zones économiques, de façon à permettre des ajustements larges et en douceur du système financier international ». Pour autant, la Banque de Chine maintient un taux de change quasiment fixe entre le renminbi et le dollar en procédant à un recyclage quasiment intégral en achats de titres américains des dollars fournis par l'excédent commercial chinois par rapport aux États-Unis.

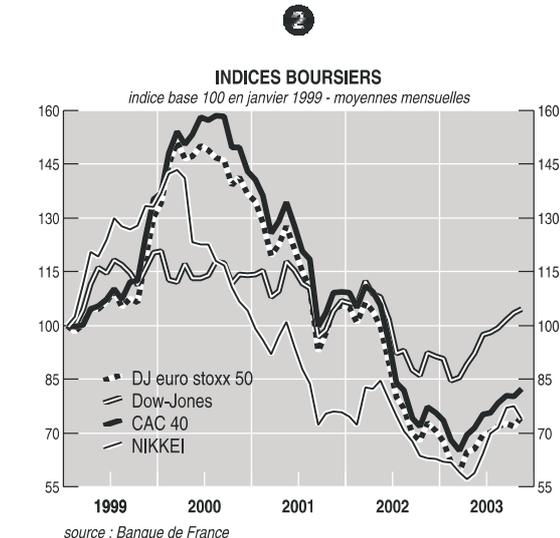
(1) En effet la coïncidence entre le déficit budgétaire et le déficit extérieur a souvent été interprétée par le marché des changes comme défavorable au dollar (par exemple en 1985-1988) alors qu'un déficit extérieur s'accompagnant d'un excès d'investissement privé sur l'épargne domestique peut aller de pair avec une appréciation du dollar (comme cela a été le cas en 1999-2001).

(2) Cette dernière opération a même donné lieu à un assouplissement de la politique monétaire japonaise. La banque centrale japonaise a en effet accru la quantité de monnaie centrale disponible pour les banques domestiques, grâce à un relèvement de 30 000 à 32 000 milliards de yens de la limite supérieure de son « objectif de solde des comptes courants des banques domestiques » auprès d'elle.

Au total, le taux de change de l'euro contre le dollar a donc connu une phase d'augmentation continue entre début 2002 et mai 2003, puis une phase de fluctuation autour de 1,17 dollar depuis fin mai 2003. Il a ensuite franchi le niveau de 1,20 début décembre. Son évolution future est incertaine puisqu'elle dépendra non seulement de l'évolution du solde extérieur entre la zone euro et les États-Unis mais aussi de celle du dollar face aux principales monnaies asiatiques. Les banques centrales asiatiques disposent sur ce dernier point d'une capacité d'influence significative puisqu'elles refinancent une part importante du déficit extérieur américain, notamment par l'acquisition de bons du trésor américain.

Les conditions de financement évoluent favorablement grâce à une moindre aversion au risque et à la stabilisation des taux directeurs

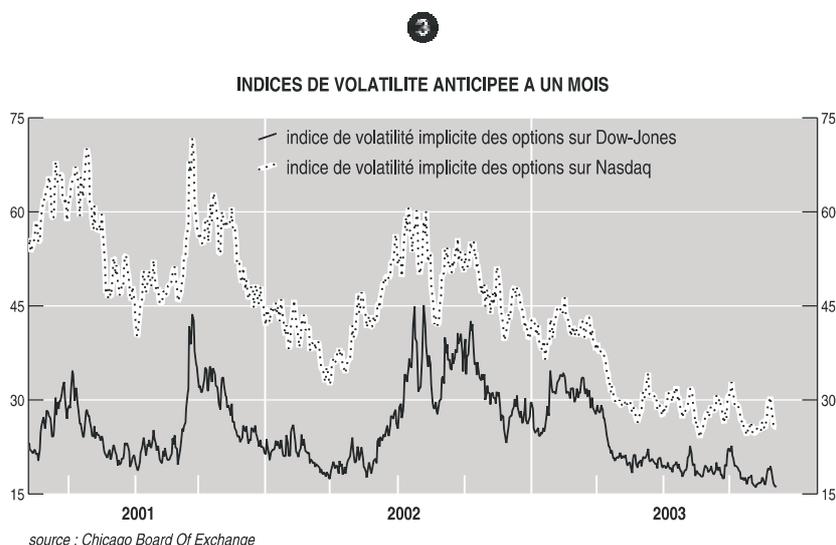
Le marché des titres privés voit diminuer l'aversion au risque sur ses différents compartiments. Après une période de baisse tendancielle entre début 2000 et mars 2003, le retournement des marchés boursiers se confirme (cf. graphique 2). Ainsi entre mars et novembre 2003 le Dow-Jones a progressé de 23% (après une baisse de 14% depuis début 2000), le Nikkei de 25% (après une baisse de 46% depuis début 2000), le DJ euro stoxx 50 de 26% (après une baisse de 53% depuis début 2000) et le CAC40 de 26% (après une baisse de 50% depuis début 2000). Les valeurs technologiques ont particulièrement profité de ce rebond, le Nasdaq et l'indice des valeurs technologiques du CAC progressant respectivement de 44% et 50% (après des diminutions respectives de 60% et de 77% depuis début 2000). Cette amélioration a été initiée en mars par la diminution des incertitudes d'ordre géopolitique qui, en abaissant la prime de risque pesant sur les marchés boursiers (cf. graphique 3), a permis un report des

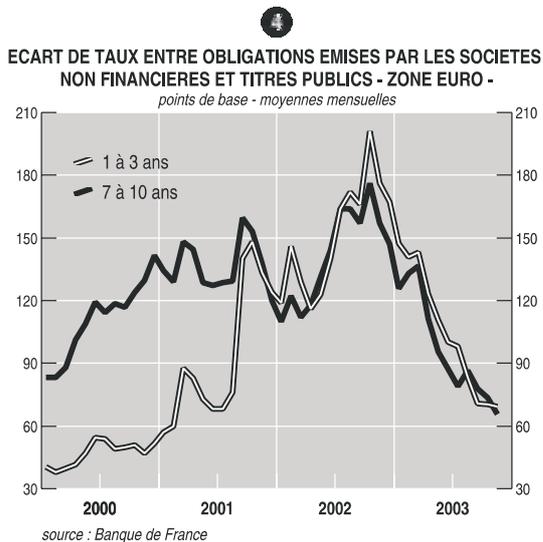


capitaux des marchés d'obligations vers les marchés d'actions. Elle a été ensuite consolidée par la publication de résultats favorables par les grandes sociétés ainsi que par les signes de redémarrage macro-économique enregistrés aux États-Unis, dans la zone euro et même au Japon.

Par ailleurs, les entreprises se finançant sur le marché obligataire ont vu se prolonger la tendance, entamée en octobre 2002, à la diminution de leurs spreads⁽³⁾ (cf. graphique 4). Entre juin et novembre 2003, la diminution est de 31 points de base pour les financements à long terme et de 22 points de base pour les financements à court terme. Cette baisse reflète la perception plus favorable des offreurs de capitaux quant à la solidité financière des entreprises emprunteuses. Elle limite de plus l'augmentation

(3) Le spread est une mesure de la prime de risque supportée par les sociétés privées, égal à l'écart entre le rendement des titres de dettes émis par les sociétés non financières et celui des titres d'Etat « sans risque ».





des taux de financement à long terme des agents privés et favorise la diminution des taux de financement à court terme.

La vague de diminution des taux directeurs de la réserve Fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), entamée au dernier trimestre 2002, s'est achevée en juin 2003 avec une réduction de 50 points de base par la BCE le 5 juin et de 25 points de base par la Fed le 25 juin (cf. gra-

phique 5). Entre fin 2002 et juin 2003 les taux directeurs de la BCE et de la Fed sont revenus respectivement de 3,25% à 2,00% et de 1,75% à 1,00%, niveaux historiquement bas.

La Fed maintient ce taux d'intérêt de 1% depuis juin 2003 afin de soutenir la reprise de l'activité économique. Cette politique accommodante devrait être maintenue sur une période importante. La BCE a également maintenu son taux directeur au niveau de juin (2%). En effet, elle anticipe qu'en dépit de la poursuite prévue d'une certaine inertie de l'inflation à court terme, l'objectif de stabilité des prix à moyen terme serait atteint. Sur le plan monétaire la croissance de l'agrégat monétaire large M3 demeure élevée, en dépit de la légère décélération entamée depuis août. Cette abondance de la liquidité est liée au bas niveau des taux d'intérêt et à des réajustements de portefeuilles en faveur d'actifs liquides opérés lors de la période précédente. Elle ne devrait cependant pas affecter la stabilité des prix, compte tenu de la reprise progressive de l'activité économique.

La politique monétaire de la BCE a été interprétée favorablement par les marchés. D'une part, les anticipations d'inflation à long terme sont compatibles avec l'objectif de stabilité des prix fixé par la BCE : elles sont estimées à 2,1% pour la zone euro (cf. graphique 6). D'autre part, les marchés anticipent un maintien du taux directeur à 2,0% au moins jusqu'à la fin du premier trimestre 2004. Cette stabilisation

ENCADRÉ : LES DÉTERMINANTS DES TAUX LONGS EUROPÉENS

Les taux longs européens ont augmenté récemment. On présente ici les liaisons statistiques qui existent entre cette hausse et celles de différentes variables monétaires et financières. Notre période d'étude va de janvier 1996 à septembre 2003, en données mensuelles.

À court terme les variations du taux long nominal de la zone euro sont liées à celles du taux court nominal de la zone euro et à celles du taux long nominal des États-Unis. L'équation s'écrit comme un modèle à correction d'erreur dans lequel l'inflation de la zone euro constitue la cible de long terme.

$$\Delta R_{lteuro} = 0,18 + 0,14 \times \Delta R_{cteuro} + 0,13 \times \Delta R_{cteuro}_{-1} + 0,55 \times \Delta R_{ltus} + 0,13 \times \Delta R_{ltus}_{-2} - 0,05 \times (R_{lteuro} - Gaipc)$$

(0,043) (0,055) (0,052) (0,051) (0,051) (0,012)

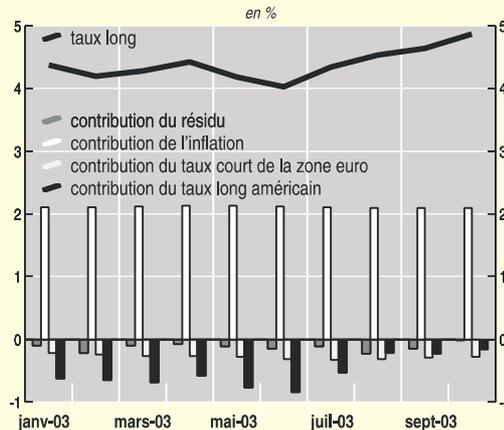
$R^2 = 0,64$ Nombre d'observations = 93
(L'écart-type est indiqué en dessous de chaque coefficient entre parenthèses)

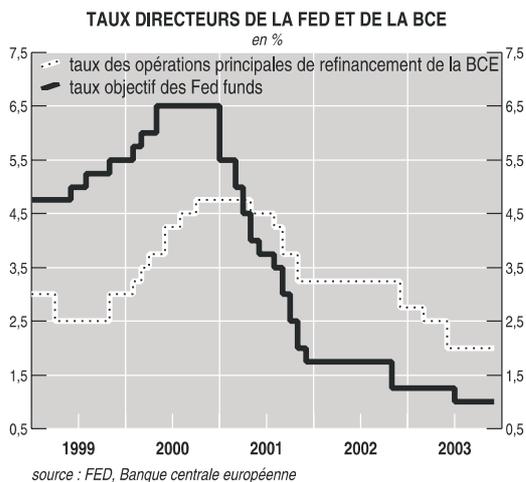
Où :

R_{lteuro} représente le taux long nominal de la zone euro
 R_{cteuro} représente le taux court nominal de la zone euro
 R_{ltus} représente le taux long nominal des États-Unis
 $Gaipc$ représente le glissement annuel des prix à la consommation

Il apparaît alors que la hausse récente des taux longs européens est fortement liée à celle des taux longs américains (cf. graphique). ■

TAUX LONG EUROPEEN ET CONTRIBUTIONS ECONOMIQUES DES DETERMINANTS

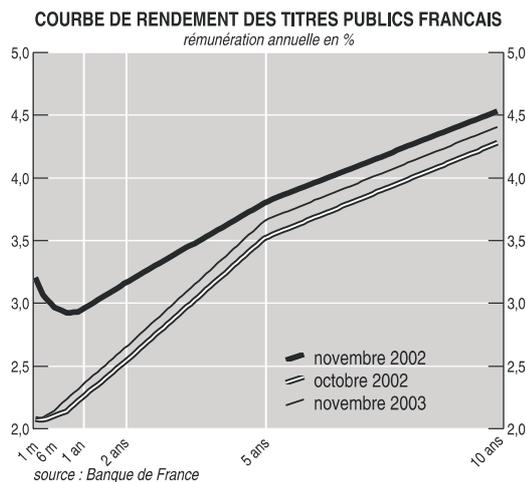




du taux directeur a engendré une stabilisation des taux courts. Ainsi le taux Euribor à trois mois a conservé son niveau de 2,1% depuis juin 2003. Cependant cette stabilité des taux courts ne s'est pas traduite par une stabilité des taux longs.

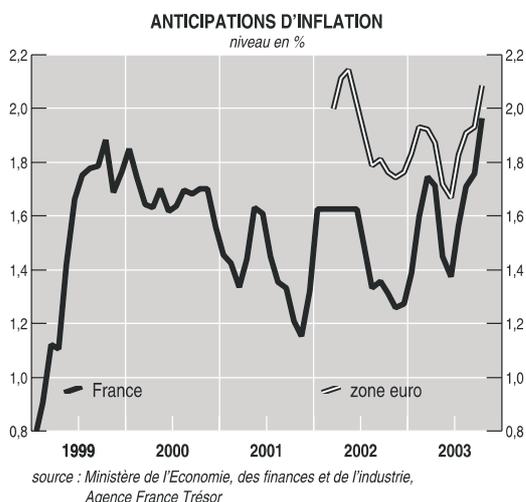
Toutefois la hausse des taux longs de marché se répercute progressivement sur le coût du crédit aux ménages

Les taux de rendements des emprunts publics à dix ans ont augmenté, passant de 3,3% à 4,3% aux États-Unis et de 3,7% à 4,3% dans la zone euro entre juin et octobre. Les taux longs français ont suivi une évolution comparable (cf. graphique 7). La hausse des taux longs américains, à laquelle est liée celle des taux longs de la zone euro (cf. encadré), s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs. D'une part l'amélioration des perspectives de croissance aux États-Unis augmente les anticipations à



moyen terme de l'inflation et du taux directeur de la Fed. D'autre part, sur le marché des titres publics américains, la demande a été défavorisée par la reprise du marché des actions tandis que l'offre de titres évoluait en sens inverse en raison de l'accroissement du déficit budgétaire : ceci a engendré une baisse du prix des titres publics qui équivaut à une hausse de leur rendement.

Cette hausse des taux longs de marché a interrompu la baisse entamée à l'été 2002 des taux de prêts intermédiés consentis aux agents non financiers dans la zone euro (cf. graphique 8). Le taux des prêts aux logements des ménages est ainsi passé de 4,2% en juillet à 4,4% en septembre. Les taux des prêts à plus d'un an aux sociétés non financières se sont par contre stabilisés à 4,8% en raison de la diminution de la prime de risque liée à l'amélioration de la santé financière des sociétés.

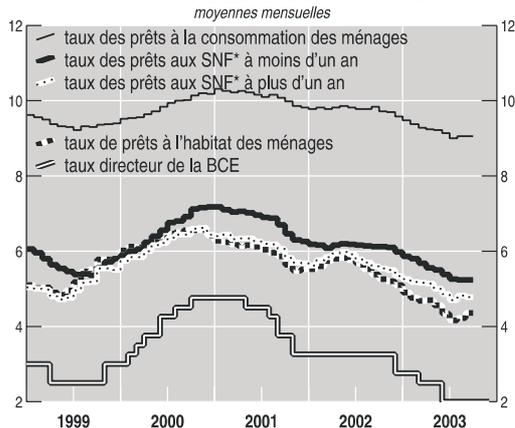


Note graphique 6 :

L'anticipation d'inflation pour la France est calculée à partir de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) 3% à échéance juillet 2009 et l'anticipation d'inflation pour la zone euro à partir de l'OAT 3% à échéance juillet 2012. Ces anticipations d'inflation sont calculées selon la technique du « point mort d'inflation ».

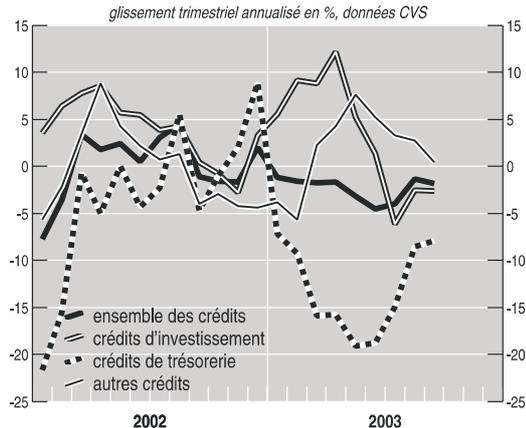
Ce dernier est égal à la différence entre le rendement nominal d'une obligation classique et le rendement réel d'une obligation indexée sur l'inflation. Il permet de mesurer l'évolution des anticipations d'inflation sous réserve d'une hypothèse de constance des primes de risque et de liquidité. Les obligations utilisées ici sont deux obligations émises par l'État français : l'OATi est une obligation assimilable du Trésor indexée sur l'indice français des prix à la consommation hors tabac et l'OATei une obligation assimilable du Trésor indexée sur l'estimation provisoire de l'indice des prix à la consommation harmonisé hors tabac de la zone euro (Cf. Note de conjoncture de décembre 2000, p.59 et Bulletin mensuel de la BCE de février 2002, p.16).

TAUX DIRECTEUR ET TAUX DE PRETS AUX MENAGES ET AUX ENTREPRISES DANS LA ZONE EURO



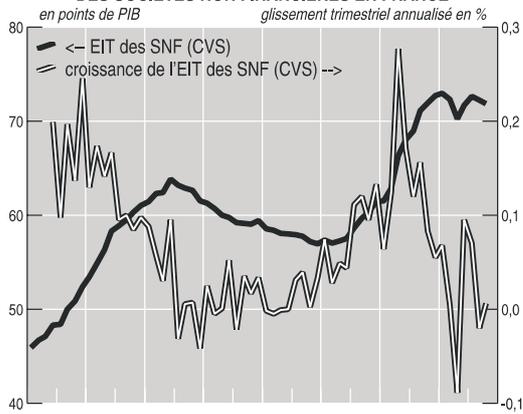
source : Banque centrale européenne
*SNF : Sociétés non financières

EVOLUTION DES CREDITS DES SOCIETES NON FINANCIERES EN FRANCE



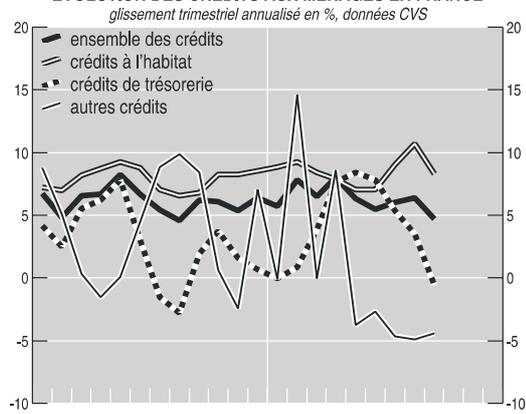
sources : Banque de France, CVS Insee

ENDETTEMENT INTERIEUR TOTAL (EIT)* DES SOCIETES NON FINANCIERES EN FRANCE



source : Banque de France, Insee

EVOLUTION DES CREDITS AUX MENAGES EN FRANCE



source : Banque de France, CVS Insee

* L'endettement intérieur total (EIT) agrège l'ensemble des dettes des agents non financiers résidents contractées auprès des résidents ou des non résidents, sous forme de prêts ou d'émission de titres de créances sur les marchés de capitaux.

L'impact conjugué de la reprise de la croissance économique et de l'évolution des conditions financières ne semble pas encore avoir d'effet important sur les volumes de financement en septembre. Les encours de crédit aux sociétés non financières consentis par les établissements de crédits établis en France continuent de diminuer : le glissement trimestriel annualisé en septembre est de $-1,8\%$ (cf. graphique 9). Cette baisse est cependant moindre qu'en juin ($-4,5\%$) grâce à l'amélioration des crédits de trésorerie. Les financements de marché continuent de croître ($+5,6\%$ en septembre) mais à un rythme modéré. Au total, l'endettement intermédié et de marché des sociétés non financières connaît une légère

reprise avec $+0,7\%$ en septembre contre $-2,9\%$ en août, même s'il reste en deçà de sa forte progression de début d'année (cf. graphique 10). Ces évolutions permettent une stabilisation de l'endettement des sociétés non financières, exprimé en points de PIB. Pour les ménages, la croissance des crédits perdue ($+4,7\%$ en septembre) à un rythme légèrement ralenti, à la fois en ce qui concerne les crédits à l'habitat et les crédits de trésorerie (cf. graphique 11).

En définitive, l'amélioration des conditions de financement constitue un environnement favorable aux agents non financiers, qui bénéficient de structures financières plus saines qu'auparavant. ■

Éléments du compte des administrations publiques

Après une légère baisse de 0,1% en 2002, les impôts reçus par les administrations publiques augmenteraient de 1,7% en 2003. Cette remontée des recettes se produit dans un contexte d'activité économique peu soutenue. Elle s'expliquerait, d'une part, par une baisse des impôts courants sur le revenu et le patrimoine de moindre ampleur qu'en 2002 (-0,5% après -4,3%) et, d'autre part, par l'accélération du montant des impôts sur la production et les importations (+3,4% en 2003 après +2,9% en 2002).

Au premier semestre de 2004, les recettes croîtraient de 2,1% par rapport au deuxième semestre de 2003.

En 2003, le montant des impôts courants sur le revenu versés par les ménages augmenterait malgré les mesures de baisses d'impôt

Après avoir baissé de 0,8% en 2002, les impôts sur le revenu acquittés par les ménages augmenteraient de 2,5% en 2003.

En premier lieu, en 2003, l'augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) serait supérieure à l'effet des mesures d'allègement (contrairement à 2002). D'une part, les recettes des impôts sur le revenu des ménages

augmenteraient, à législation constante, de 5% contre une baisse de 7,5% en 2002⁽¹⁾. D'autre part, les mesures de baisse de l'IRPP effectives au cours de l'année 2003 sont inférieures aux mesures adoptées dans les lois de finances initiale et rectificative 2002. Alors qu'elles portaient en 2002 sur un montant de près de 5 milliards d'euros, elles ne portent que sur un montant d'un peu plus d'1 milliard d'euros en 2003 : 915 millions d'euros⁽²⁾ au titre de la poursuite des mesures d'allègement de l'IRPP et le reste au titre de la hausse de la prime pour l'emploi (impôt négatif).

En deuxième lieu, les recettes de contribution sociale généralisée (CSG) augmenteraient en 2003 de 2,9%, progression équivalente à celle de 2002. Cette évolution est conforme à l'évolution de l'assiette de la CSG, composée des revenus d'activité, de remplacement, de placement et de patrimoine. En particulier, la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement, qui représente 80% de l'assiette totale, augmenterait de 2,6% en 2003.

(1) Le calcul des recettes à législation constante consiste à ajouter ou retrancher aux impôts réellement perçus ou prévus les variations dues aux mesures législatives portant sur l'assiette ou les taux.

(2) Source : Projet de loi de finances pour 2004.

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ⁽¹⁾

	Niveaux en milliards d'euros			Moyennes annuelles évolutions en %			Moyenne semestrielle évolutions en %
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	1 ^{er} S. 2004
Impôts sur la production et les importations (55,9%)	228,2	235,0	242,9	0,9	2,9	3,4	3,0
TVA totale grevant les produits (26,1%)	107,7	109,6	111,9	1,6	1,8	2,1	1,6
Impôts spécifiques sur les produits (15,6%)	62,9	65,6	70,5	-0,5	4,4	7,4	5,5
Impôts sur les salaires et main d'œuvre (3,7%)	14,7	15,5	16,5	3,8	5,3	6,3	1,9
Autres impôts liés à la production (10,5%)	43,0	44,3	44,0	-0,1	3,0	-0,5	2,9
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (41,9%)	184,0	176,1	175,3	5,9	-4,3	-0,5	1,2
Impôts sur le revenu versés par les sociétés (9,0%)	43,8	37,7	34,8	13,5	-13,9	-7,7	-2,7
Impôts sur le revenu versés par les ménages (29,2%) ⁽²⁾	123,6	122,6	125,7	2,2	-0,8	2,5	2,6
Autre impôts sur le revenu et le patrimoine (3,4%)	15,1	14,2	13,3	15,8	-5,4	-6,3	-0,8
Impôts en capital (2,1%)	8,2	8,9	8,9	-4,4	9,2	0,1	-3,8
Total des impôts perçus par les APU	420,5	420,0	427,1	2,9	-0,1	1,7	2,1

■ Prévission

Les impôts sont classés ici et évalués selon les conventions de la Comptabilité nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) Recouvrement notamment sur l'impôt sur le revenu proprement dit (IR) et la CSG.

NB : Certaines données comme la TVA totale grevant les produits et les impôts spécifiques sur les produits sont corrigées des jours ouvrables ce qui a un effet sur les données annuelles.

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2002.

Les recettes perçues au titre des impôts sur le revenu des sociétés baisseraient moins en 2003 qu'en 2002

Les impôts sur le revenu acquittés par les sociétés financières et non financières baisseraient en 2003 de 7,7% après une baisse encore plus forte en 2002 (-13,9%). Ce recul s'explique par de moindres performances des sociétés et une chute de leur bénéfice fiscal en 2002 : elle provient, d'une part, de la diminution des recouvrements d'impôts au titre de l'année 2002 qui s'observe au deuxième trimestre de 2003 par le versement de soldes de liquidation et, d'autre part, de la diminution des acomptes versés par les entreprises aux premier et deuxième trimestres de 2003 au titre de l'année 2003.

Toutefois, au troisième trimestre de 2003, les recettes de l'impôt sur les sociétés auraient à nouveau augmenté, ce mouvement expliquant que la baisse des impôts sur le revenu acquittés par les sociétés serait moins forte en 2003 que l'année précédente.

Les recettes liées aux impôts sur la production et les importations participeraient à l'accélération des recettes en 2003, passant de 2,9% de croissance en 2002 à 3,4% en 2003

L'accélération du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) grevant les produits expliquerait une bonne part de l'accélération des impôts sur la production et les importations. Elle croîtrait en effet de 2,1% en 2003 après une hausse de 1,8% en 2002. Le résultat de 2003 s'expliquerait notamment par le rythme relativement soutenu de la croissance de la consommation.

En outre, les recettes des impôts sur les salaires et la main-d'œuvre sont en très nette augmentation en 2003 (+6,3%). En 2002, des changements de taux intervenus pour l'assurance garantie salaire (AGS) en 2002 avaient déjà permis une augmentation de près de 5,3% des recettes des impôts sur les salaires et la main-d'œuvre. En 2003, deux nouvelles haus-

ses successives de ce taux, qui est passé de 0,30% à 0,35% en janvier puis à 0,45% en septembre, ont permis d'accélérer les recettes.

Les impôts spécifiques sur les produits, comprenant notamment la TIPPP et la taxe sur les tabacs, augmenteraient de 7,4% en 2003.

Au premier semestre de 2004, les recettes fiscales des administrations publiques augmenteraient (+2,1% en moyenne semestrielle)

La hausse des recettes des administrations publiques au premier semestre de 2004 serait imputable au redressement mécanique des impôts sur le revenu versés par les ménages et à une croissance soutenue des recettes liées aux impôts sur la production et les importations.

La progression des impôts sur le revenu et le patrimoine versés par les ménages au premier semestre de 2004 s'expliquerait principalement par un effet base : les baisses d'impôts en 2003 se sont concentrées au second semestre. Malgré la décision de prendre en compte les nouvelles baisses d'impôt dès le début de 2004 dans les premiers acomptes et mensualités, les impôts sur le revenu versés par les ménages (y compris CSG) augmenteraient de 2,6% par rapport au deuxième semestre de 2003.

À l'inverse, les impôts sur le revenu versés par les sociétés baisseraient de 2,7% au premier semestre de 2004. En effet, sous l'hypothèse d'une faible croissance des revenus fiscaux en 2003, le solde de l'impôt sur les sociétés, acquitté au deuxième trimestre, serait faible.

Dans la mesure où aucun changement de taux de TVA n'est inscrit dans le projet de loi de finances 2004, les recettes de TVA grevant les produits progresseraient de 1,6% au premier semestre de 2004. Sur la même période, les impôts sur les salaires et main-d'œuvre augmenteraient de 1,9% par rapport au deuxième semestre 2003, du fait de l'augmentation de la masse salariale et en l'absence de mesure nouvelle. ■

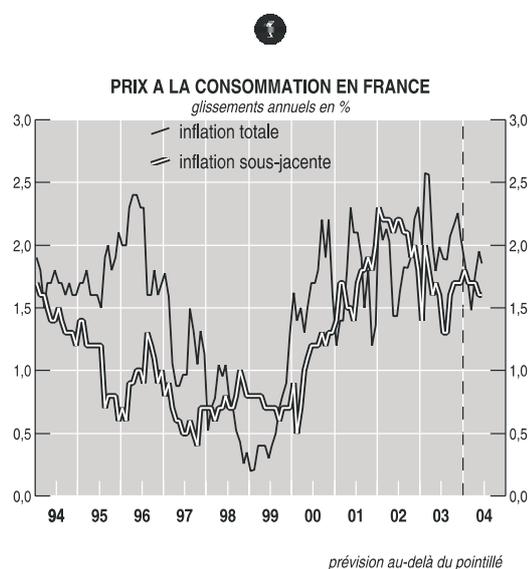
Prix à la consommation

Au début de l'été, l'inflation s'est stabilisée autour de 1,9% en glissement annuel. Depuis septembre, elle s'est accrue pour atteindre 2,3% en novembre, notamment sous l'effet d'une accélération des prix des produits manufacturés et de la hausse des taxes sur le tabac. En fin d'année 2003, elle se maintiendrait au-dessus de 2,0% (2,1% en décembre).

L'inflation sous-jacente, mesurant la hausse des prix hors tarifs publics et produits dont les prix sont volatils, s'est redressée également depuis septembre (1,6% en novembre après un creux à 1,3% en juillet et en août). Elle s'établirait à 1,7% en décembre 2003.

Au premier semestre de 2004, l'inflation sous-jacente se stabiliserait (1,6% en juin 2004). Les tensions domestiques sur les prix continueraient de s'affaiblir en raison de l'accroissement passé du taux de chômage. En revanche, l'inflation importée remonterait avec l'amenuisement de l'appréciation passée de l'euro.

L'inflation totale évoluerait quant à elle au gré des fluctuations des prix les plus volatils, notamment l'énergie et le tabac. Ainsi, sous les hypothèses d'un cours du pétrole autour de 28 dollars le baril au premier trimestre de 2004, en repli autour de 25 dollars le baril au deuxième trimestre, et d'un taux de change de l'euro au voisinage de 1,20 dollar, l'inflation atteindrait 1,9% en juin 2004. Au premier tri-



mestre de 2004, la sortie de glissement des fortes hausses observées un an plus tôt dans l'énergie et les produits frais induirait toutefois un repli de l'inflation autour de 1,5% en mars 2004, malgré une nouvelle hausse du prix du tabac en janvier. Par la suite, l'inflation remonterait légèrement avec le contre-coup du reflux des prix de l'énergie au deuxième trimestre de 2003.

LES PRIX A LA CONSOMMATION

(évolution en %)

Regroupements (pondérations 2003)	Glissements annuels en fin de semestre						Moyennes annuelles		
	déc. 2001	juin 2002	déc. 2002	juin 2003	déc. 2003	juin 2004	2001	2002	2003
Alimentation (17,2%)	4,9	1,7	1,4	2,5	2,6	1,6	5,1	2,6	2,3
Tabac (2,0%)	5,3	8,4	8,1	10,3	30,2	28,2	5,2	8,4	14,3
Produits manufacturés (30,1%)	0,7	0,6	0,5	0,2	0,3	0,2	0,7	0,7	0,3
Énergie (7,3%)	-7,5	-5,6	3,8	0,5	-0,8	-1,1	-1,8	-1,6	2,4
dont : produits pétroliers (4,3%)	-13,7	-8,7	6,8	-0,3	-1,7	-1,6	-5,3	-3,2	3,2
Services (43,4%)	1,9	2,8	3,4	2,9	2,4	2,4	1,4	3,0	2,7
dont : loyers-eau (7,3%)	0,9	2,4	3,0	2,9	2,3	2,3	0,5	2,4	2,7
services de santé (5,3%)	-1,7	2,4	7,8	4,7	1,0	1,1	-0,6	3,5	3,7
transports-communications (5,0%)	1,4	0,7	0,6	2,6	1,4	1,1	-0,8	1,1	1,6
autres services (25,8%)	2,9	3,4	3,1	2,6	2,8	2,8	2,3	3,3	2,7
Ensemble (100%)	1,4	1,4	2,3	2,0	2,1	1,9	1,7	1,9	2,1
Ensemble hors énergie (92,7%)	2,2	2,0	2,1	2,1	2,4	2,0	2,0	2,2	2,1
Ensemble hors tabac (98,0%)	1,3	1,2	2,1	1,8	1,5	1,3	1,6	1,7	1,8
Inflation sous-jacente (61,5%)⁽¹⁾	2,0	2,2	1,8	1,6	1,7	1,6	1,7	2,1	1,6

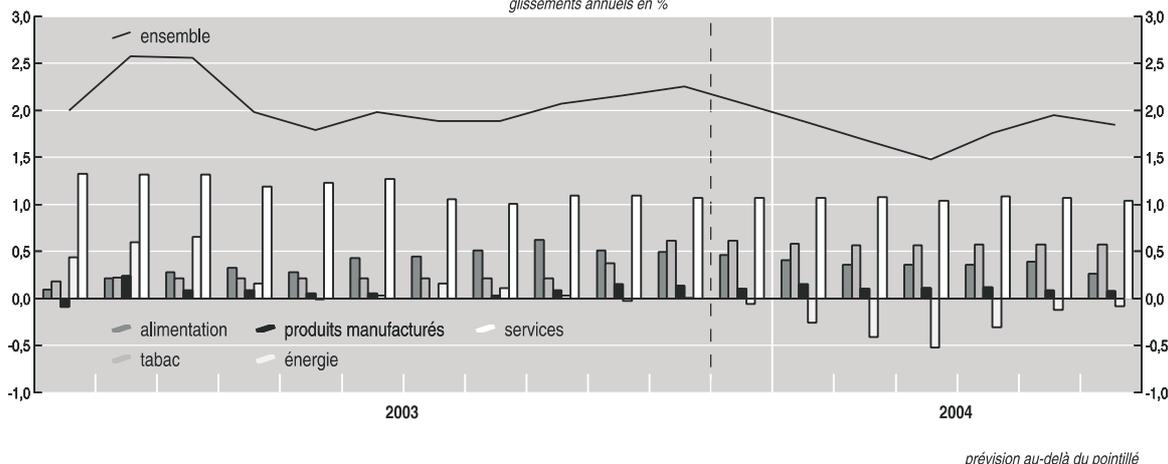
■ Préviation

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE

contributions des grands postes

glissements annuels en %



La légère baisse de l'inflation sur l'ensemble du premier semestre de 2004 serait due au ralentissement des prix alimentaires...

Durant l'été 2003, les prix alimentaires ont nettement accéléré. Leur glissement annuel a atteint en effet 3,6% en septembre 2003, après 1,6% en mai. Cette accélération s'explique essentiellement par une forte hausse des prix des produits frais et en particulier des fruits à noyaux, laquelle est la conséquence des gelées du mois d'avril et de la sécheresse de l'été.

Sous l'hypothèse de conditions météorologiques proches de leur moyenne saisonnière, la décélération des prix alimentaires entamée à l'automne se poursuivrait en fin d'année. Les prix des produits frais connaîtraient en effet une décrue. Ceux de l'alimentation hors produits frais et notamment ceux de la viande resteraient toutefois dynamiques. Au total, le glissement annuel des prix alimentaires reviendrait à 2,6% en décembre 2003.

Au premier semestre de 2004, le ralentissement des prix alimentaires continuerait, emmené notamment par la poursuite de la décélération des produits frais. Leur glissement annuel se replierait à 1,6% en juin 2004.

... conjugué à un ralentissement des prix des produits manufacturés...

Au cours du troisième trimestre de 2003, les prix des produits manufacturés ont entamé une accélération qui s'est poursuivie au début de l'automne. Leur glissement annuel atteint ainsi 0,4% en novembre 2003 après un point bas à 0,0% en juillet. En effet, les évolutions de prix des produits manufacturés sont liées à celles des prix de production industriels, avec un décalage de 4 trimestres environ.

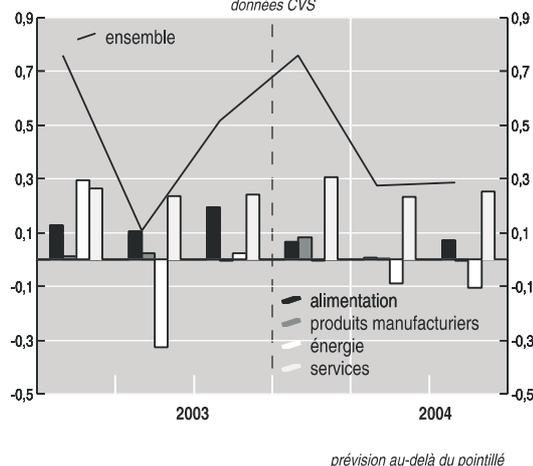
Les évolutions plus récentes des prix de production industriels conduiraient en revanche à un ralentissement modéré du prix des produits manufacturés : leur glissement annuel s'établirait à 0,3% dès la fin de l'année 2003 et à 0,2% à la fin du premier semestre de 2004.

... et à un repli du glissement annuel des prix du tabac

En novembre 2003, le glissement annuel des prix du tabac atteint 30,2%, après 10,3% en juin. Le 20 octobre 2003, les prix du tabac ont en effet enregistré une hausse de l'ordre de 17,5%. Cette augmentation correspond à la répercussion de la hausse du droit de consommation sur les cigarettes. Au premier semestre de 2004, les prix du tabac augmenteraient de nouveau. Leur glissement annuel se replierait toutefois à 28,2% en juin 2004, après 30,2% en décembre 2003. Les prix du tabac augmenteraient en effet de nouveau fortement en janvier 2004 (environ 9,0%)

DECOMPOSITION DES VARIATIONS TRIMESTRIELLES DE PRIX

données CVS



mais moins qu'en janvier 2003. Cette hausse serait liée à une nouvelle augmentation du droit de consommation sur le tabac.

Le profil de l'inflation au cours du premier semestre de 2004 serait dicté par celui des prix énergétiques

Au troisième trimestre de 2003, les prix énergétiques sont repartis à la hausse. Durant cette période, le cours du baril de Brent a en effet progressé tandis que le taux de change de l'euro s'effritait momentanément. En outre, les prix de l'électricité ont augmenté de 2,9% au cours du mois de juillet du fait de mesures purement tarifaires. En fin d'année, les prix énergétiques connaîtraient un reflux en raison de l'appréciation de l'euro et de la baisse des tarifs du gaz de ville (-8,1%). Leur glissement annuel s'établirait à -0,8% en décembre 2003, après +0,5% en juin.

Sous les hypothèses d'un cours du Brent proche de 28 dollars le baril au premier trimestre de 2004 puis en repli au voisinage de 25 dollars le baril au trimestre suivant, ainsi que d'un taux de change de l'euro stabilisé autour de 1,20 dollar, le glissement annuel des prix des produits énergétiques diminuerait fortement au premier trimestre de 2004. Les prix des produits pétroliers se replieraient de nouveau. En outre, les fortes hausses intervenues au premier trimestre de 2003 sortiraient du calcul du glissement. À l'opposé, au deuxième trimestre de 2004, le glissement annuel des prix énergétiques remonterait nettement. Ce mouvement constituerait le contre-coup de la forte baisse intervenue au deuxième trimestre de 2003. Au total, le glissement annuel des prix énergétiques s'établirait à -1,1% en juin 2004, après -7,1% en mars et -0,8% en décembre 2003.

Le maintien du rythme de progression des prix des services empêcherait un repli significatif de l'inflation sous-jacente

Au second semestre de 2003, la décélération des prix des services s'est poursuivie. Ce mouvement est lié au ralentissement des prix des loyers et des services de santé. Le glissement annuel des prix des services revient à 2,4% en novembre 2003, après 2,9% en juin. Son repli s'interromprait au premier semestre de 2004 (2,4% en juin 2004).

Depuis le début du second semestre de 2003, les prix des loyers ont nettement ralenti. Leurs évolutions répercutent en effet celles de l'indice du coût de la construction (ICC) avec retard. Le glissement annuel des prix des loyers s'établit à 2,6% en novembre, après 2,9% en juin. Il reviendrait à 2,3% en décembre.

Au premier semestre de 2004, le rythme de progression des prix des loyers se stabiliserait. Le glissement annuel s'établirait à 2,3% en juin 2004, comme en décembre 2003, suite à l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Au second semestre de 2003, les prix des services de santé ont continué de ralentir. Les sorties de glissement des hausses de la consultation et de la visite des généralistes intervenues en 2002 ont fait plus que contrebalancer la revalorisation de la consultation des spécialistes du secteur I (25 euros à compter du 27 septembre, après 23 euros) ainsi que l'augmentation de l'indemnité forfaitaire de déplacement des infirmiers (2,00 euros à compter du 1er novembre, après 1,83 euro). Le glissement annuel des prix des services de santé revient ainsi à 1,1% en novembre 2003, après 4,7% en juin 2003.

Au premier semestre de 2004, ce glissement annuel se stabiliserait. Il s'établirait à 1,1% en juin 2004, après 1,0% en décembre 2003.

Après un recul au premier semestre, le glissement annuel des prix des autres services est remonté à partir de la fin de l'été. Ces mouvements sont dus en partie à un décalage des hausses en 2003 par rapport à 2002. En 2002, en raison du passage à l'euro, les augmentations ont en effet été plus nombreuses au premier semestre, en particulier au mois de janvier. En novembre, le glissement annuel des prix des autres services s'établit à 2,7%, après 2,6% en juin. Il atteindrait 2,8% en décembre 2003.

Au premier semestre de 2004, il se maintiendrait autour de 2,8%. Son évolution dépend en effet pour une large part de celle des salaires dont le rythme d'évolution ne connaîtrait pas d'essoufflement (cf. fiche « Salaires »).

En novembre 2003, le glissement annuel des prix des « transports-communications » s'établit à 1,0%, après 2,6% en juin. Il atteindrait 1,4% en décembre.

Au premier semestre de 2004, les prix des « transports-communications » ralentiraient légèrement. La concurrence dans le secteur aérien limiterait les hausses de tarifs. En outre, sous l'hypothèse d'un repli du cours du pétrole au deuxième trimestre, une partie des coûts supportés par les sociétés de services de transport diminuerait. Le glissement annuel des prix des « transports-communications » reviendrait à 1,1% en juin 2004, après 1,4% en décembre 2003. ■

L'inflation perçue paraît plus particulièrement liée à certaines composantes de l'inflation

Une régression du solde d'opinion relatif à l'évolution récente des prix sur les différentes postes de l'indice des prix à la consommation (IPC) effectuée sur la période 1987-2001 met en évidence le lien significatif entre le solde d'opinion et deux regroupements de l'indice des prix : alimentation et énergie. Les poids accordés par les ménages aux différents prix sont distincts de ceux retenus dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Les ménages semblent se focaliser sur les prix des produits qu'ils achètent fréquemment.

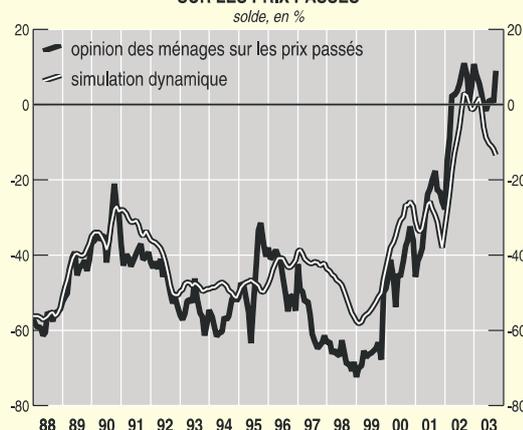
La dégradation en 2002 de l'opinion des ménages sur l'évolution passée des prix serait liée au passage à l'euro

L'année 2002 marque une rupture : les prix des regroupements auxquels les ménages se montrent habituellement le plus sensibles ne permettent pas d'expliquer la poursuite de la dégradation de leur opinion sur les prix passés. En effet, les prix de l'alimentation ont décéléré fortement en 2002 (+2,6% en moyenne annuelle en 2002, après +5,1 % en 2001). Les prix énergétiques ont continué de baisser (-1,6% en 2002, après -1,8% en 2001). Globalement, l'inflation s'est accrue très légèrement en 2002 (+1,9% en 2002, après +1,7% en 2001).

Avant que la nouvelle monnaie ne soit introduite, la crainte d'un effet inflationniste de l'euro s'était nettement renforcée à mesure que l'échéance approchait. En effet, d'après le questionnaire spécifique concernant le passage à l'euro fiduciaire mis en place dans l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages à partir de juin 1999, en septembre 2001, 78 % des ménages estimaient que la mise en place de l'euro entraînerait des augmentations de prix, contre 47 % en décembre 2000 et 38 % seulement en juin 1999.

L'hypothèse d'un lien entre le passage à l'euro et le sentiment d'une forte accélération des prix ressentie au cours de 2002 par les ménages est validée par des tests économétriques : une variable indicatrice de valeur égale à 1 en 2002 et nulle sinon ressort significativement. L'introduction de cette variable permet d'expliquer le fait que les

ESTIMATION DU SOLDE D'OPINION DES MÉNAGES SUR LES PRIX PASSÉS



ménages aient été en 2002 nettement plus pessimistes que précédemment sur l'inflation passée alors que l'évolution des prix des regroupements auxquels ils sont habituellement sensibles aurait au contraire dû les rendre plus optimistes.

En 2003, l'inflation perçue demeure à un niveau élevé

En 2003, compte tenu de l'évolution des prix des regroupements auxquels les ménages sont habituellement sensibles, le pessimisme de ces derniers aurait dû s'atténuer. Son maintien peut être lié à une légère modification de leur sensibilité. Cette année, outre les composantes sur lesquelles ils se focalisent habituellement, les ménages ont pu être influencés par l'évolution des tarifs de certains services et du tabac. En effet, les prix du poste « loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères » ont de nouveau accéléré en 2003 (+2,7% prévu en moyenne annuelle, après +2,4% l'an passé). Les prix du tabac ont quant à eux fortement augmenté le 20 octobre 2003 (environ +18%). Cette hausse coïncide avec le regain de pessimisme observé dans l'opinion sur les prix passés en octobre 2003. ■

ÉQUATION

$$OPP = 0,963 \times OPP(1) + 337 \times ALIMENTATION + 224 \times ÉNERGIE + 5,66 \times IND2002 - 2,37$$

(59,8) (2,37) (4,60) (3,84) (-2,81)

Période d'estimation : fév. 87 - oct. 03, $R^2 = 0,96$, $SER = 3,90$, $DW = 1,97$

OPP : opinion sur les prix passés (soldes d'opinion en %)

ALIMENTATION : prix des produits alimentaires

ÉNERGIE : prix des produits énergétiques

IND2002 : indicatrice de valeur égale à un en 2002 et nulle sinon

Les variables ALIMENTATION et ÉNERGIE sont désaisonnalisées et exprimées en taux d'évolution mensuel.

Les parenthèses indiquent le nombre de retards retenus.

La statistique de Student est donnée sous chaque coefficient entre parenthèses.

ENCADRÉ 2 : PRIX DU TABAC ET FISCALITÉ

Trois taxes différentes pèsent sur la vente de tabac

La fiscalité applicable aux tabacs manufacturés mis à la consommation en France continentale (hors Corse et hors DOM) se compose de la TVA, de la taxe perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, dite « BAPSA » et du droit de consommation :

- La **TVA** s'élève à **16,3856%** du prix de vente au détail (PVD) ;
- La taxe **BAPSA** s'élève à **0,6142%** du PVD. Elle disparaîtrait à partir du 5 janvier 2004, date à laquelle elle fusionnerait avec le droit de consommation ;
- Le droit de consommation varie selon les cas.

Le droit de consommation est déterminé de manière complexe

Pour les cigarettes, la direction générale des douanes et des droits indirects détermine sur la base des volumes de ventes communiqués par les fournisseurs le prix le plus fréquent. Pour les cigarettes vendues à ce prix, le droit de consommation s'élève actuellement à **62%** du PVD. Précédemment (du 6 janvier au 19 octobre 2003), ce taux était de 58,99%. Il atteindrait 64% à partir du 5 janvier 2004.

Pour les cigarettes vendues à un autre prix, le droit de consommation se compose d'une partie proportionnelle égale à **58,05%** du PVD (55,19% précédemment) et d'une partie fixe égale à 0,009085 euro par cigarette (0,007409 euro par cigarette précédemment). Il serait revu à la hausse à partir du 5 janvier 2004. En outre, il existe un minimum de perception fixé à 108 euros pour 1000 unités. Il atteindrait 128 euros pour 1 000 unités à partir du 5 janvier 2004.

Les tabacs manufacturés autres que les cigarettes sont soumis à un droit de consommation directement proportionnel à leur PVD. Pour certains, il existe un minimum de perception.

Lors d'un changement de taxation, les marges des fabricants et des débiteurs de tabac évoluent

En septembre 2003, le prix le plus fréquent pour un paquet de cigarettes s'établissait à 3,90 euros, se décomposant de la façon suivante :

- 0,62 euro pour le fabricant (16% du PVD)
- 0,31 euro pour le débiteur (8% du PVD)
- 2,30 euros au titre du droit de consommation (58,99% du PVD)
- 0,02 euro au titre du BAPSA (0,6142% du PVD)
- 0,64 euro au titre de la TVA (16,3856% du PVD)

En novembre 2003, le prix le plus fréquent pour un paquet de cigarettes est de 4,60 euros, se décomposant de la façon suivante :

- 0,60 euro pour le fabricant (13% du PVD)
- 0,37 euro pour le débiteur (8% du PVD)
- 2,85 euros au titre du droit de consommation (62% du PVD)
- 0,03 euro au titre du BAPSA (0,6142% du PVD)
- 0,75 euro au titre de la TVA (16,3856% du PVD)

En octobre 2003, pour que leur marge sur les cigarettes vendues au prix de référence demeure à 62 centimes, les fabricants de tabac auraient dû relever ce prix P de 23,1% ($0,62 = 16\% \cdot 3,90 = 13\% \cdot P$, i.e $P = 4,80$ €). Il l'ont finalement augmenté de 17,9% seulement.

Depuis octobre, la marge brute des buralistes s'élève à 37 centimes par paquet contre 31 centimes auparavant. Cette hausse serait cependant pour une large part contrebalancée par une diminution du volume des ventes.

En janvier 2004, la marge en pourcentage des fabricants de tabacs sur les cigarettes vendues au prix de référence baisserait de nouveau : elle passerait de 13,0 à 11,6%. Pour préserver leur marge en niveau, les fabricants de tabac devraient donc augmenter le prix des cigarettes de 12%.

Sous l'hypothèse d'une érosion de 2 centimes de cette marge, comme en octobre 2003, les prix les plus fréquents pour un paquet de cigarettes augmenteraient d'environ 9% en janvier 2004 pour atteindre 5,00 euros. ■

DROIT DE CONSOMMATION SUR LES TABACS

Groupes de produits	Taux normal du droit de consommation (en %)		Minimum de perception	
	Taux actuel	Taux à compter du 5 janvier 2004	Montant actuel	Montant à compter du 5 janvier 2004
Cigarettes (au prix le plus fréquent)	62,00	64,00	-	-
Cigares	20,00	27,57	55 € / 1000 cigares	89 € / 1000 cigares
Tabac fine coupe destiné à rouler les cigarettes	51,69	58,57	56 € / 1000 grammes	75 € / 1000 grammes
Autres tabacs à fumer	47,43	52,42	45 € / 1000 grammes	60 € / 1000 grammes
Tabacs à priser	40,89	45,57	Aucun	Aucun
Tabacs à mâcher	28,16	32,17	Aucun	Aucun

Source : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Emploi

Malgré une légère reprise des créations d'emplois en fin d'année, l'emploi total baisserait de 0,2% sur l'ensemble de l'année 2003.

En 2003, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels enregistrerait une baisse d'environ 40 000 postes, après la création de plus de 30 000 emplois au cours de l'année 2002. La création d'environ 70 000 postes dans le secteur tertiaire marchand et la construction ne compenserait pas la perte de 110 000 emplois environ dans l'industrie.

Au premier semestre de 2004, l'emploi total augmenterait légèrement. L'emploi salarié marchand tirerait parti d'un regain de la demande de travail engendré par la reprise de l'activité : il s'accroîtrait de 0,2% en glissement semestriel, avec environ 35 000 emplois créés.

Au quatrième trimestre de 2003, avec la reprise de l'activité, l'emploi retrouverait un taux de croissance légèrement positif

L'évolution de l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels non agricoles serait de -0,3% en glissement annuel à la fin 2003. Pour la première fois depuis 1993, le nombre de postes diminuerait.

Au premier trimestre de 2003, l'emploi salarié marchand a diminué de 0,2%. Il a stagné jusqu'au troisième trimestre et augmenterait timidement en fin d'année (+0,1% au quatrième trimestre).

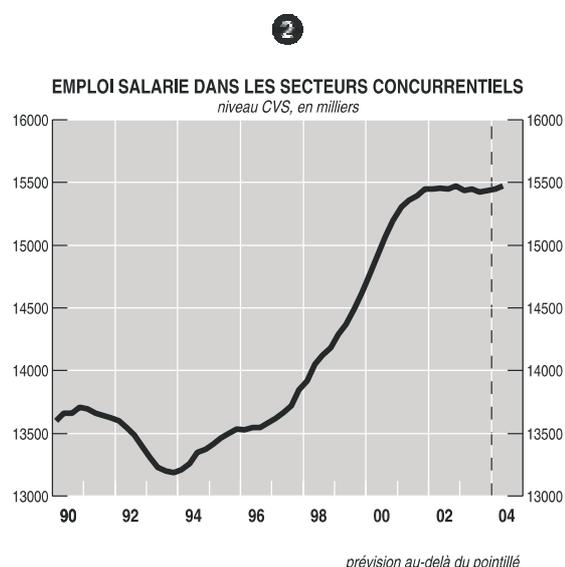
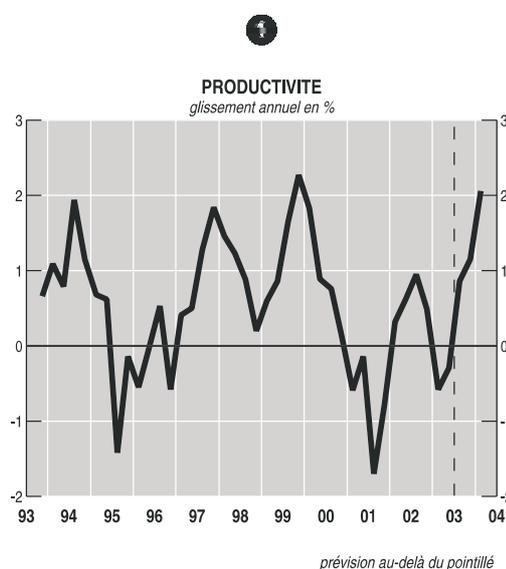
Au cours du premier semestre de 2003, la productivité a baissé (cf. graphique 1), l'emploi s'ajustant avec retard à la production. À l'inverse, elle se redresserait dès la fin de 2003, l'emploi tardant à augmenter après le regain d'activité de l'été.

La croissance de l'emploi amorcée en fin d'année 2003 se poursuivrait au cours du premier semestre de 2004 (cf. graphique 2). L'emploi augmenterait d'environ 0,1% par trimestre jusqu'à juin. Cette reprise serait due pour l'essentiel au regain de l'activité économique. Presque tous les secteurs bénéficieraient de cette embellie : l'emploi croîtrait davantage dans le tertiaire et baisserait moins dans l'industrie. Par ailleurs, les dispositifs d'aide à l'emploi marchand seraient plus favorables en 2004 qu'en 2003 (cf. encadrés).

L'emploi salarié industriel n'a cessé de baisser depuis 2001...

Depuis 2001, l'emploi salarié dans l'industrie a connu une baisse régulière.

Ce recul a perduré en 2003 : de 0,6 à 0,8% chaque trimestre. Au cours des trois premiers trimestres de 2003, l'industrie a détruit près de 80 000 postes, essentiellement dans l'industrie des biens d'équipe-



ment et celle des biens intermédiaires, du fait de la faiblesse de la demande, tant intérieure qu'extérieure.

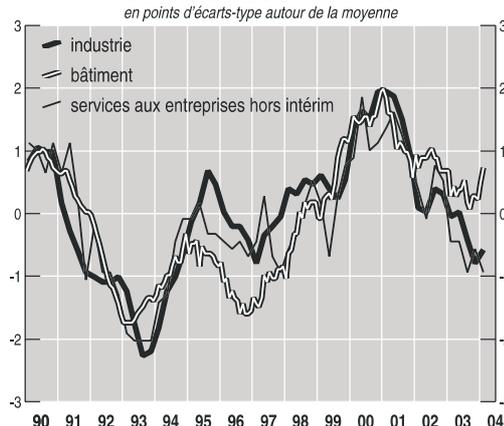
À partir du quatrième trimestre de 2003, l'emploi dans l'industrie baisserait moins vite. L'appréciation des chefs d'entreprise sur les perspectives d'emploi dans l'industrie s'est en effet sensiblement améliorée (cf. graphique 3).

... et l'emploi intérimaire a subi une baisse sensible en 2003 malgré une reprise prévue au quatrième trimestre

Réagissant toujours rapidement aux fluctuations de la demande de main-d'œuvre (cf. dossier «La reprise se fera-t-elle sans emploi ?» de la présente note de conjoncture), l'intérim baisserait en 2003 après avoir connu une légère hausse en 2002 (cf. graphique 4). Au premier trimestre de 2003, le nombre d'emplois intérimaires a fortement chuté (-5,4%). Ensuite, il a baissé moins vite (-1,0% au deuxième trimestre puis -0,3% au troisième trimestre).

Dès le quatrième trimestre de 2003, le nombre de postes d'intérimaires augmenterait, notamment du fait de l'amélioration de la demande dans l'industrie et la construction.

SOLDES D'OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES SUR LES PERSPECTIVES D'EMPLOI



Cependant, la construction échappe à la baisse de l'emploi...

L'emploi dans la construction présente un profil différent de celui des autres secteurs. En effet, les créations d'emplois ont accéléré dans le BTP au cours du premier semestre de 2003 (+0,9% au premier semestre de 2003 contre +0,4% au deuxième semestre de 2002).

Dans la seconde moitié de l'année, l'emploi dans la construction stagnerait, avant d'accélérer à nouveau pour croître de 0,7% entre la fin de 2003 et la mi-2004.

ÉVOLUTIONS ET NIVEAUX DE L'EMPLOI

	Glissements trimestriels (fin de mois) en % - CVS										Glissements annuels en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts		
	2002				2003				2004		2001	2002	2003	2001	2002	2003
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	0,0	0,0	0,0	0,2	-0,2	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,1	1,6	0,2	-0,3	15369	15404	15364
Industrie	-0,7	-0,6	-0,6	-0,5	-0,6	-0,6	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5	-0,2	-2,4	-2,7	4146	4048	3939
Industries agro-alimentaires	0,0	-0,1	0,0	0,2	0,2	0,3	-0,3	-0,3	-0,3	0,1	1,2	0,1	-0,1	581	582	582
Industrie manufacturière	-0,8	-0,8	-0,8	-0,6	-0,8	-0,8	-0,9	-0,7	-0,6	-0,6	-0,4	-2,9	-3,2	3320	3223	3119
dont :																
<i>Biens de consommation</i>	-0,6	-1,0	-1,5	-0,5	-1,4	-0,8	-1,0	-	-	-	-1,2	-3,5	-	704	679	-
<i>Automobile</i>	-0,4	-0,4	-0,5	-0,4	0,0	0,0	-0,4	-	-	-	2,1	-1,6	-	299	294	-
<i>Biens d'équipement</i>	-1,1	-0,6	-0,5	-0,7	-0,7	-0,7	-1,0	-	-	-	-0,7	-2,9	-	830	806	-
<i>Biens intermédiaires</i>	-0,9	-0,8	-0,7	-0,6	-0,7	-1,0	-0,9	-	-	-	-0,3	-3,0	-	1487	1444	-
Énergie	-0,2	-0,3	0,1	-0,6	-0,8	-0,2	-0,4	-0,3	-0,5	-0,4	-0,8	-1,1	-1,7	245	243	239
Construction	-0,1	0,2	0,4	0,0	0,2	0,7	0,2	0,0	0,3	0,4	2,3	0,4	1,1	1258	1264	1278
Tertiaire essentiellement marchand	0,3	0,3	0,1	0,4	-0,1	0,3	0,1	0,3	0,4	0,4	2,3	1,2	0,5	9965	10092	10147
dont :																
<i>Commerces</i>	0,3	0,1	0,2	0,3	0,3	0,5	-0,2	0,2	0,2	0,2	2,7	1,0	0,8	2960	2991	3014
<i>Transports</i>	0,3	0,4	0,4	0,3	0,1	-0,3	0,1	0,5	0,2	0,0	2,2	1,4	0,4	1061	1076	1081
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	0,3	0,4	0,1	0,6	-0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	2,0	1,4	0,6	5244	5321	5356
<i>Activités financières</i>	0,3	0,2	0,0	0,1	-0,5	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	-0,3	0,9	0,6	-1,1	702	706	698
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	1,2	0,0	6624	6706	6702
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,4	-0,2	24480	24590	24547

■ Préviation
(1) Secteurs EB-EP

... et le tertiaire marchand embauche régulièrement

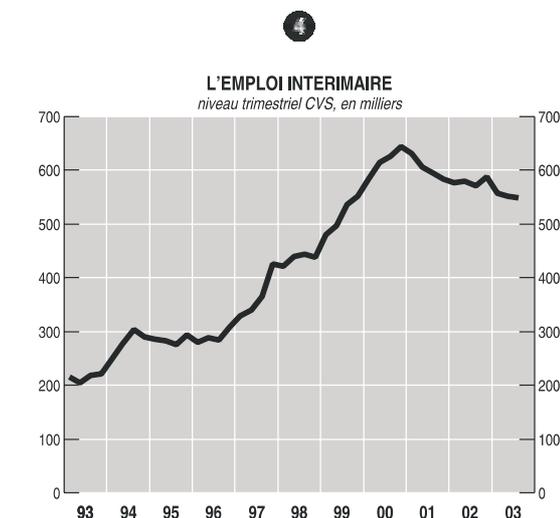
Le tertiaire marchand créerait environ 55 000 emplois en 2003 (contre 125 000 en 2002). Ce tassement des créations de postes est principalement dû au ralentissement du premier trimestre de 2003, au cours duquel le tertiaire a supprimé 0,1% de ses emplois. Les trimestres suivants, l'emploi dans le secteur tertiaire a augmenté, le nombre de postes s'accroissant de 0,3% au deuxième trimestre et de 0,1% au troisième. Les services marchands, notamment, ont contribué positivement à cette progression.

Le tertiaire continuerait d'embaucher en fin d'année, au même rythme que lors des trimestres précédents. Au premier semestre de 2004, l'emploi tertiaire augmenterait de 0,7%.

L'emploi salarié dans le secteur non marchand reculerait au premier semestre de 2004

L'emploi salarié dans le secteur non marchand serait globalement stable en 2003 (+0,0 % en glissement annuel après +1,2 % en 2002).

La hausse de l'emploi tertiaire non concurrentiel (secteur public associatif) non aidé serait moins forte qu'auparavant en raison de la fin de la mise en place des 35 heures, notamment dans les collectivités locales. De plus, elle serait affectée par le net repli du nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'emploi non marchand (cf. encadré 1). Le nombre d'emplois jeunes se replierait fortement ainsi que le nombre de bénéficiaires d'un Contrat emploi solidarité (CES) ou d'un Contrat emploi consolidé (CEC). Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis,



cf. encadré 2) a enregistré ses premières entrées au cours du second semestre de 2003. Selon les hypothèses budgétaires, environ 2 800 entrées en Civis « association » seraient enregistrées en France métropolitaine d'ici la fin de l'année 2003.

Au premier semestre de 2004, l'emploi salarié dans le secteur tertiaire non concurrentiel serait en recul. Selon le projet de loi de finances 2004, les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi non marchand seraient à nouveau en baisse l'an prochain, particulièrement pour les CES. Les départs d'emplois jeunes se poursuivraient à un rythme soutenu durant le premier semestre de 2004. Ces impacts négatifs ne seraient compensés qu'en partie par la montée en charge progressive du Revenu minimum d'activité (RMA) dans son volet non marchand (cf. encadré 2) ainsi que par la poursuite des entrées dans le dispositif Civis « association » (environ 4000 nouveaux contrats au premier semestre). ■

ENCADRE 1 : POLITIQUES DE L'EMPLOI

Les dispositifs d'aide à l'emploi marchand auraient en 2003 un effet moindre que l'année précédente

En 2003, les dispositifs d'aide à l'emploi marchand aurait globalement un effet moindre qu'en 2002 (-20 000 emplois environ).

Concernant les mesures générales, cette estimation résulte du net ralentissement des effets de court terme de la réduction du temps de travail (RTT), après le vote de la loi « Fillon ». Les entreprises, qu'elles aient ou non réduit leur temps de travail, bénéficieront dans le cadre de la loi « Fillon » d'un allègement de charges sur les bas salaires (allègement de 20,8% du salaire et dégressivité jusqu'à 1,5 Smic à partir du 1^{er} juillet 2003, allègement de 23,4% du salaire et dégressivité jusqu'à 1,6 Smic à partir du 1^{er} juillet 2004). Ces allègements devraient compenser la hausse du coût du travail résultant des dispositions prises

pour permettre la convergence des différents niveaux de Smic mensuel à l'horizon du 1^{er} juillet 2005. Aussi, ces aménagements auraient un effet neutre sur l'emploi en 2003.

Par ailleurs, les mesures spécifiques auraient des effets comptablement négatifs sur l'emploi en 2003 (-40 000 en 2003 par rapport à 2002). L'arrêt du dispositif d'abattement en faveur du temps partiel au 1^{er} janvier 2003 explique en grande partie cet impact négatif (-34 000 emplois en 2003 par rapport à 2002). De plus, les effets du Contrat initiative emploi (CIE) et des contrats en alternance auraient une évolution légèrement négative en 2003. Seules les exonérations à l'embauche (d'un premier salarié, dans les zones sensibles et contrats « jeunes en entreprises ») auraient un léger impact positif sur l'emploi.

ENCADRE 1 : POLITIQUES DE L'EMPLOI (SUITE)

En 2004, les dispositifs d'aide à l'emploi marchand garderaient la même orientation qu'en 2003

En 2004, les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi marchand augmenteraient nettement. Dans le projet de loi de finances 2004, comme en 2003, la priorité a été donnée aux mesures d'aide à l'emploi marchand plutôt qu'à l'emploi non marchand.

Après avoir baissé en 2002, les entrées en alternance seraient à nouveau en augmentation pour 2004, retrouvant leur niveau de 2002, soit 420 000 entrées selon les hypothèses budgétaires.

Conformément au projet de loi de finances 2004, le contrat « jeunes en entreprises », mis en place au 1^{er} juillet 2002, poursuivrait sa montée en charge. Ce dispositif, visant à faciliter l'insertion durable des jeunes dans le marché du travail, permet à une entreprise qui embauche en contrat indéterminé un jeune de 22 ans ou moins d'un niveau de qualification inférieur au baccalauréat, de bénéficier d'une exonération de cotisations patronales dégressive sur trois ans.

De plus, selon les hypothèses budgétaires, les entrées en CIE devraient également augmenter en 2004. De 80 000 entrées prévues initialement dans le projet de loi de finances 2004, un amendement indique 30 000 entrées supplémentaires pour 2004. Ainsi, le stock de bénéficiaires de la mesure serait en augmentation en 2004.

Le stock de bénéficiaires de l'abattement en faveur du temps partiel poursuivrait sa décline en 2004, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2003, suite à la fin du dispositif au 1^{er} janvier 2003. Enfin, selon les hypothèses budgétaires, 50 000 contrats « RMA » seraient signés en 2004, avec une montée en charge supposée progressive du dispositif au cours de l'année.

Les mesures générales, quant à elles, seraient quasiment neutres sur l'emploi. D'une part, compte tenu des modifications introduites dans le cadre de la loi « Fillon », la RTT ne créerait quasiment plus d'emplois en 2004. D'autre part, les exonérations de charges sur les bas salaires introduites également par la loi « Fillon » ne créeraient pas d'emplois en 2004, étant donné l'augmentation du coût du travail induite par l'harmonisation des niveaux de Smic mensuels. ■

ENCADRÉ 2 : LES NOUVELLES MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

Le Revenu minimum d'activité (RMA)

Un nouveau dispositif spécifique, le Revenu minimum d'activité (RMA) sera institué à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le RMA concernera les bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI) depuis au moins un an (cette durée pourra être modifiée par la suite). Le RMA sera piloté par les conseils généraux, responsables de la gestion du RMI. Il prend appui sur un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois renouvelable deux fois dans la limite de 18 mois. Le bénéficiaire du RMA exerce une activité à temps partiel de 20 heures par semaine minimum, rémunérée au moins au Smic horaire.

La loi distinguera deux types d'employeurs :

- les employeurs du secteur non marchand, dont le champ est similaire à celui des contrats aidés du type CES (les collectivités territoriales et leurs groupements, les autres personnes morales de droit public, les organismes de droit privé à but non lucratif, les personnes morales chargées de la gestion d'un service public) hors services de l'État et du conseil général ;
- les employeurs du secteur marchand, à l'exception des particuliers employeurs.

L'employeur reçoit une aide égale au montant du plafond du RMI garanti pour une personne isolée après abattement du forfait logement. Dans son volet marchand, l'employeur cotise au titre des charges patronales et de sécurité sociale uniquement sur la différence entre le salaire versé et l'aide reçue. Dans son volet non marchand, l'employeur est exonéré des cotisations patronales de sécurité sociale. En compensation de cette baisse de coût pour l'employeur, ce dernier s'engage à assurer encadrement et formation au titulaire du RMA pour que celui-ci, via ce parcours d'insertion, puisse préparer son retour à

l'emploi dans les conditions ordinaires du marché. Les employeurs pouvant embaucher des personnes au titre du RMA (dans une limite fixée par la loi) seront éligibles et conventionnés par les départements.

Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)

Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) est entré en vigueur le 15 juillet 2003 suite au décret du 11 juillet 2003 relatif à l'insertion des jeunes dans la vie sociale. La mise en place de ce premier volet du Civis est destinée à soutenir les projets à vocation sociale ou humanitaire. Il concerne les jeunes de 18 à 22 ans révolus, sans emploi et d'un niveau de qualification inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel. Ils peuvent ainsi être embauchés dans des associations conduisant des activités d'utilité sociale sur un contrat à durée déterminée de trois ans maximum.

L'aide de l'État est de 66% du Smic pour les activités relevant de l'aide aux personnes menacées d'exclusion, âgées ou handicapées, de l'intégration, de la politique de la ville ou du sport. Cette aide peut être complétée par une aide forfaitaire complémentaire pour les jeunes présentant des difficultés particulières d'insertion. Pour les autres activités, l'aide de l'État est de 33% du Smic.

Le Civis comprend deux autres volets qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2004. L'un d'eux permet aux régions de conclure des contrats avec les jeunes pour les accompagner de manière personnalisée vers l'emploi (Civis « accompagnement vers l'emploi »). L'autre leur permet d'aider les jeunes à accomplir un projet de création ou de reprise d'une activité non salariée (Civis « création d'entreprise »). Ces deux derniers volets seront mis en place en 2004 et les durées de ces contrats seront de deux ans maximum. ■

Chômage

À la fin du mois d'octobre 2003, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 631 000 personnes. Le nombre de chômeurs s'est accru de 150 000 depuis un an.

Dans un contexte de repli de l'emploi, le taux de chômage a augmenté de 0,6 point entre octobre 2002 et octobre 2003 malgré le ralentissement de l'offre de travail. Il s'est établi fin octobre à 9,7%. L'augmentation du chômage affecte les moins de 50 ans, notamment les hommes jeunes.

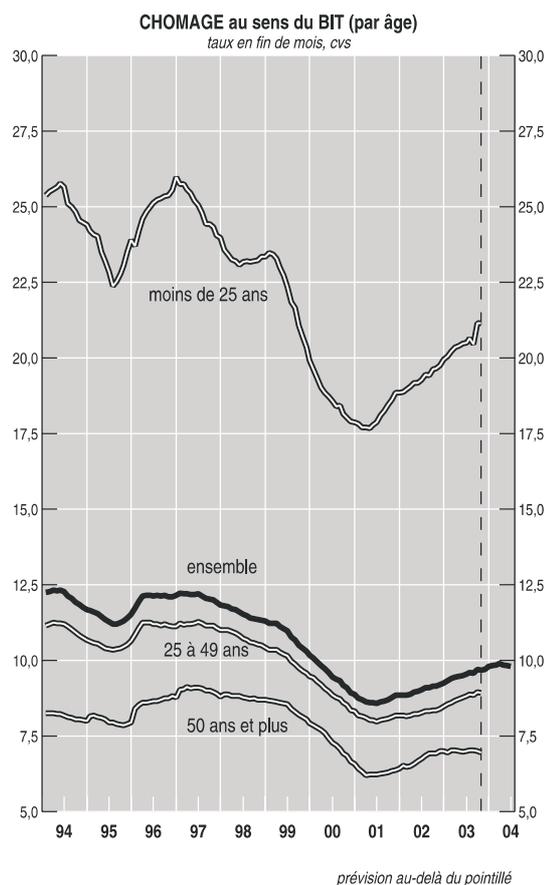
Le taux de chômage continuerait d'augmenter pour s'établir à 9,8% à la fin décembre 2003. Avec une reprise modérée de l'emploi total cet hiver, le taux de chômage s'infléchirait en cours de premier semestre de 2004, retrouvant en juin le même niveau qu'en décembre 2003.

Le taux de chômage augmente de façon quasi continue depuis deux ans

Depuis juillet 2001, la progression du taux de chômage est presque continue. Néanmoins, le taux de chômage a parfois marqué des paliers dans sa progression : il est resté stable momentanément à la fin 2001, et de juillet à octobre 2002.

Au premier trimestre de 2003, le nombre de chômeurs a fortement augmenté (+42 000 chômeurs), en lien avec la baisse marquée de l'emploi sur cette période. Cette hausse peut notamment s'analyser par l'observation des flux d'entrées et de sorties des demandeurs d'emploi en fin de mois à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) : les entrées à l'ANPE ont été vigoureuses concernant les licenciements pour causes autres qu'économique, et pour les premières entrées à l'ANPE. À partir du deuxième trimestre, la hausse du nombre de chômeurs s'est atténuée.

Au cours du premier semestre de 2003, le taux de chômage a augmenté de 0,2 point pour s'établir à 9,5% à la fin du mois de juin 2003. Depuis, il a continué sa progression pour atteindre 9,7% de la population active fin octobre 2003.



Le chômage des hommes jeunes est en forte progression

À la fin du mois d'octobre 2003, le taux de chômage des jeunes est en hausse de 1,5 point sur un an, s'établissant à 21,2% (cf. tableau 1).

Cette hausse est principalement due à l'augmentation du chômage chez les hommes jeunes. Leur taux de chômage est passé de 18,8% en octobre 2002 à 21,1% en octobre 2003. Chez les jeunes femmes, la hausse sur un an n'est que de 0,5 point. Pour cette classe d'âge, le taux de chômage des hommes et celui des femmes ont convergé (21,1% pour les hommes et 21,2% pour les femmes en octobre), alors que les femmes étaient auparavant défavorisées.

TABLEAU 1 : TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT ⁽¹⁾

(en %)

	Niveaux en fin de période, CVS										Moyennes annuelles		
	2002				2003				2004		2001	2002	2003
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.			
Ensemble	8,9	9	9,1	9,3	9,4	9,5	9,7	9,8	9,9	9,8	8,7	9,0	9,5
Moins de 25 ans	19,0	19,3	19,6	20,0	20,3	20,5	21,2	-	-	-	18,1	19,3	-
25 à 49 ans	8,2	8,3	8,4	8,5	8,7	8,8	8,9	-	-	-	8,1	8,3	-
50 ans et plus	6,5	6,8	6,9	7,0	7,0	7,0	7,0	-	-	-	6,3	6,6	-

Prévision

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi en continu parus en juillet 2003.

Les fluctuations conjoncturelles sont traditionnellement plus marquées pour les jeunes que pour leurs aînés. En juin 2003, 47% des jeunes salariés occupaient un emploi à « durée limitée » ⁽¹⁾ contre seulement 9% des salariés adultes. Or ce type d'emploi s'ajuste plus rapidement aux fluctuations de l'activité. De plus, entre juin 2002 et juin 2003, l'emploi intérimaire s'est replié de 5%, ce type d'emploi concernant surtout les hommes jeunes (10,5% des jeunes hommes salariés seraient intérimaires contre 4,9% des jeunes femmes). Enfin, cette montée du chômage des jeunes s'expliquerait également en partie par la fin du dispositif emplois-jeunes ainsi que par la baisse des entrées en alternance enregistrées en 2003.

Le chômage des 25-49 ans a augmenté autant pour les hommes que pour les femmes

Le chômage des 25-49 ans continue sa progression, entamée à la mi-2001. Le nombre de chômeurs au sens du BIT pour cette classe d'âge a augmenté de 80 000 depuis le début de l'année 2003. Au premier semestre, 60 000 chômeurs supplémentaires ont été enregistrés. Depuis, la hausse a été plus faible. Finalement, dans un contexte de baisse de l'emploi total, le taux de chômage des 25-49 ans a augmenté de 0,5 point depuis un an, s'établissant fin octobre 2003 à 8,9%.

Depuis un an, le chômage des hommes et des femmes âgés de 25 à 49 ans a augmenté dans les mêmes proportions, soit environ 49 000 chômeurs supplémentaires pour les hommes comme pour les femmes. Le taux de chômage des hommes de 25 à 49 ans s'est stabilisé au cours de l'année 2002 à un taux proche de 7,0% puis a repris sa progression depuis le début de l'année 2003. Il atteint 7,5% à la fin du mois d'octobre 2003. En revanche, le taux de chômage des femmes de 25 à 49 ans a poursuivi sa diminution au premier semestre de 2002 avant d'augmenter à nouveau pour atteindre 10,5% à la fin du mois d'octobre 2003 (+0,6 point en un an).

Le chômage des 50 ans et plus est stable

Depuis la fin de l'année 2002, le taux de chômage des plus de 50 ans est stable, pour les hommes comme pour les femmes. Il s'établit à 6,9% à la fin du mois d'octobre 2003.

Alors que le taux de chômage des femmes de plus de 50 ans était plus fort que celui des hommes du même âge au cours des années passées, il est resté stable sur toute la période tandis que celui des hommes a augmenté régulièrement jusqu'à la fin de 2002 pour atteindre finalement un niveau comparable.

L'offre de travail augmenterait moins en 2003

L'accroissement de la population active serait moins fort en 2003 qu'en 2002 (+104 000 contre +241 000, cf. tableau 2) ⁽²⁾.

La part de la classe d'âge la plus active (25-49 ans) dans la population totale continue de diminuer, en lien avec le vieillissement de la population. Ainsi, la population active tendancielle continuerait de ralentir en 2003 (+126 000 en 2003 après +148 000 en 2002).

En outre, le manque de dynamisme de la conjoncture en 2003 se traduirait par un effet de flexion ⁽³⁾ plus négatif encore qu'en 2002, décourageant environ 25 000 personnes supplémentaires d'entrer sur le marché du travail en 2003 (contre environ 15 000 en 2002).

(1) Contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé (source : enquête emploi en continu).

(2) Les évolutions de la population active sont proches des évolutions « potentielles ». Ces dernières se décomposent en les variations de la population active tendancielle, les effets de la conjoncture sur les taux d'activité (flexion) et les effets des mesures de retrait d'activité sur la population active (stages, préretraites, retraites anticipées).

(3) Lorsque la conjoncture est mal orientée, une partie de la population renonce à entrer sur le marché du travail : c'est l'effet de flexion.

TABLEAU 2 : BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE

(cvs, en milliers)

	Glissements annuels				Glissements semestriels							
	2000	2001	2002	2003	2001		2002		2003		2004	
					1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	
(1) Population active tendancielle	182	191	148	126	96	95	79	69	64	62	58	
(2) Effets de flexion du chômage	52	3	-13	-23	2	2	-7	-7	-13	-10	-2	
(3) Effet retrait d'activité	27	45	55	15	10	35	28	26	10	4	-23	
<i>dont : Préretraites</i>	17	43	45	15	1	27	27	19	9	6	6	
(4) Offre de travail potentielle = (1)+(2)+(3)	261	239	190	118	108	131	101	89	61	57	34	
(5) Emploi total	626	242	106	-43	152	90	72	33	-25	-18	21	
<i>dont : Emploi salarié EB-EP</i>	574	250	29	-40	161	89	10	19	-28	-12	35	
<i>Emploi non marchand aidé</i>	3	-18	-11	-84	-15	-4	19	-30	-37	-47	-51	
(6) Contingent	-41	-24	0	0	-11	-14	0	0	0	0	0	
(7) Chômeurs BIT	-316	14	135	148	-70	84	62	74	83	64	13	
(8) Population active observée	269	232	241	104	71	161	134	107	58	46	34	
(9) Défaut de bouclage = (8)-(4)	8	-7	50	-14	-36	29	33	18	-3	-11	0	

Prévission

Enfin, les dispositifs de retrait d'activité (préretraites et stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs) ⁽⁴⁾ contribueraient également à un ralentissement de la population active. Leur effet net serait moins positif en 2003 (de +15 000 personnes contre +55 000 auparavant). En effet, la poursuite de la montée en charge du dispositif Cats ⁽⁵⁾ ne suffirait pas à compenser la baisse du nombre de bénéficiaires des autres dispositifs et plus particulièrement celle de l'Arpe ⁽⁶⁾, dispositif ayant pris fin en décembre 2002 tandis que le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation ⁽⁷⁾ serait en légère augmentation pour 2003.

Le taux de chômage continuerait d'augmenter jusqu'au début de l'année 2004 puis se stabiliserait à 9,8%

La population active tendancielle continuerait de ralentir.

Malgré une offre de stages d'insertion et de formation à destination des demandeurs d'emploi ⁽⁷⁾ en très forte baisse selon le projet de loi de finances 2004 (65 000 entrées prévues en 2004 contre 112 000 en 2003) et la poursuite des sorties du dispositif de l'Arpe, les effets des retraits d'activité contribueraient au premier semestre au ralentissement de la population active.

En effet, de nouvelles règles sont instituées à partir du 1^{er} janvier 2004 pour permettre aux actifs ayant commencé à travailler jeunes et ayant eu des carrières longues de partir à la retraite avant 60 ans, sous certaines conditions (cf. dossier thématique «*Quel ralentissement de la population active attendre en 2004 ?*» de la présente note de conjoncture). Ainsi, suite à une montée en charge progressive du disposi-

tif, 40 000 personnes partiraient en retraite anticipée au cours du premier semestre de 2004, diminuant d'autant la population active.

En revanche, le dispositif Cats ne jouerait quasiment plus sur la population active. Sa progression a fortement ralenti en 2004 suite au resserrement de la mesure sur un public ciblé (7 000 entrées prévues dans le projet de loi de finances 2004 contre plus de 10 000 en 2003).

Aussi, bien que les effets de flexion deviennent plus faibles dans un climat conjoncturel plus favorable, l'offre de travail ralentirait au premier semestre de 2004.

Dans un contexte de reprise modérée de l'emploi, le taux de chômage au sens du BIT serait en légère hausse jusqu'au début de l'année 2004, puis amorcerait un retournement. Il s'établirait ainsi à 9,8% à la fin du mois de décembre 2003, augmenterait légèrement puis s'établirait à nouveau à 9,8% à la fin du premier semestre de 2004. ■

(4) Si le stock de bénéficiaires des dispositifs de retrait d'activité augmente, la population active en est diminuée d'autant. À l'inverse, s'il diminue, la population active augmente.

(5) Cessation d'activité de certains travailleurs salariés.

(6) Allocation de remplacement pour l'emploi.

(7) Sont comptés ici les Stages d'insertion et de formation à l'emploi (Sife) individuels ou collectifs ainsi que les Stages d'accès à l'emploi (SAE).

Les créations d'entreprises enregistrées par l'Insee sont en forte croissance depuis le début de l'année 2003 : +8% de janvier à novembre, par rapport à la même période de 2002. La hausse des créations ex nihilo ⁽¹⁾ (+11%) explique la quasi-totalité de cette évolution. Les créations ont même accéléré au cours des derniers mois (+13% au cours des mois de septembre à novembre, par rapport à la même période de l'année dernière). La hausse concerne pratiquement toutes les régions. Les secteurs qui y contribuent principalement sont la construction, le commerce et les services aux entreprises. Elle est concentrée sur les entreprises sans salarié, ce type d'entreprise regroupant traditionnellement l'essentiel des créations.

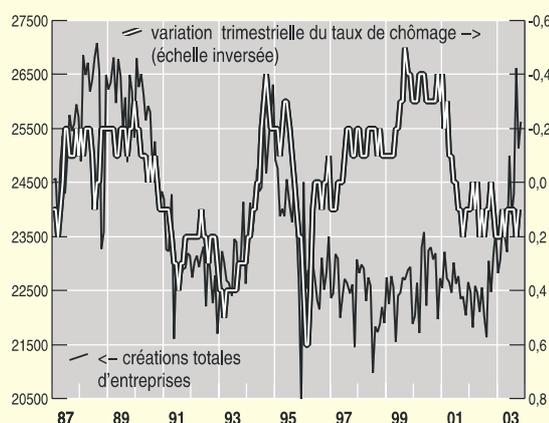
Relier la hausse des créations d'entreprises à la conjoncture macroéconomique nécessite d'arbitrer entre deux effets qui jouent en sens opposés : une conjoncture défavorable peut inciter les individus sans activité à créer eux-mêmes leur emploi ; mais c'est avec un contexte économique favorable que la création d'entreprises est *a priori* la plus viable et donc attractive. L'examen des données montre que, au total, la création d'entreprises en France est plutôt corrélée positivement avec l'activité économique et donc corrélée négativement avec les variations du chômage, du moins jusqu'en 1995 (cf. graphique A). Mais il ne semble plus en être ainsi depuis 1996. La relation entre créations d'entreprises et conjoncture semble en particulier affectée par les chocs importants induits par des changements dans le système d'aides aux chômeurs créateurs d'entreprise (Accre), avec une plus grande sélectivité du système à partir de 1995 et la suppression de la prime forfaitaire en 1997.

Il serait ainsi vraisemblablement erroné de voir dans la hausse récente des créations d'entreprises un indicateur avancé de la reprise économique. Les facteurs explicatifs de la récente hausse sont plutôt à chercher du côté de différents chocs institutionnels. Notamment, la modification du système d'assurance chômage lors de la mise en place du Pare, issue de la réforme de l'Unédic fin 2000, a considérablement renforcé la sécurité financière des créateurs d'entreprise : possibilités de cumul entre revenus d'activité et indemnités chômage, et droits maintenus durant les premiers temps de vie de l'entreprise. Ces modifications, effectivement mises en place depuis la fin 2001, ont pu inciter de nouveaux créateurs, notamment à l'occasion de campagnes d'information lancées à l'automne 2002. Depuis février 2002, l'Unédic autorise par ailleurs le cumul de ces revenus avec les aides à la création d'entreprises.

La hausse de 20% des aides « Accre + Eden », dont bénéficient essentiellement des chômeurs, au cours des 8 premiers mois de 2003, représente ainsi un peu moins de la moitié du phénomène de hausse de l'ensemble des créations sur la même période (cf. graphique B). Le profil des nouvelles entreprises et de leurs créateurs tend également à montrer que les créations récentes peuvent être pour une bonne part attribuables à cette modification du



CREATIONS D'ENTREPRISES ET VARIATION DU CHOMAGE

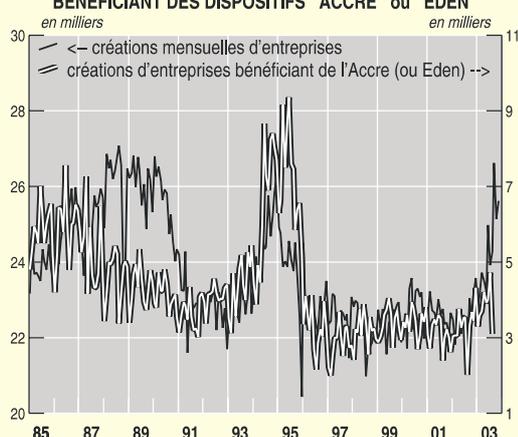


Note de lecture :

Jusqu'en 1995, une hausse du taux de chômage allait de pair avec un nombre plus faible de créations d'entreprises, et inversement. En revanche, depuis 1996, le lien entre les deux indicateurs est beaucoup plus lâche.



CREATIONS MENSUELLES D'ENTREPRISES ET NOUVELLES CREATIONS BENEFICIAIRES DES DISPOSITIFS "ACCRE" ou "EDEN"



(1) Les chiffres globaux de la création comprennent les reprises ou transmissions et les créations pures.

Pare : entreprises sans salarié, dans des secteurs et métiers nécessitant un faible capital de départ et peu de qualifications ⁽²⁾.

D'autres facteurs ont pu jouer par des effets d'anticipation, sans qu'il soit possible de le vérifier : d'une part, le durcissement de l'indemnisation du chômage décidé fin 2002 et prévu pour le 1^{er} janvier 2004 et, d'autre part, le renforcement de l'attractivité de la création d'entreprise dans le cadre de la loi « Agir pour l'initiative économique »

à compter d'août 2003 ont pu inciter à créer des entreprises avant même leur mise en œuvre effective. Ces mesures soutiendraient à nouveau les créations d'entreprises dans les mois qui viennent.

Le fort niveau des créations observé à ce jour s'accompagnera sans doute dans un horizon plus lointain d'un nombre plus important de cessations, le parc d'entreprises étant en constant renouvellement. Malgré cet aspect de la démographie des entreprises, les créations d'entreprises ont un impact pérenne sur l'emploi : en 2001, la hausse du nombre de salariés dans les entreprises créées ou reprises trois ans plus tôt avait ainsi compensé la baisse de l'emploi non salarié dans les entreprises détruites depuis lors, l'emploi total dans ces entreprises se stabilisant à 500 000 environ ⁽³⁾. ■

(2) Voir à ce sujet, Rieg C. « Les créateurs d'entreprises en 2002, un créateur sur trois était au chômage au moment de la création », Insee Première n°928, octobre 2003.

(3) Voir à ce sujet, Demoly E. et B. Thirion « L'impact sur l'emploi des créations d'entreprises », Insee Première n°917, août 2003.

Salaires

Sous l'effet de l'importante augmentation du Smic du 1^{er} juillet, le glissement annuel du salaire mensuel de base (SMB) des secteurs concurrentiels non agricoles a légèrement augmenté, pour atteindre 2,5% à la fin septembre 2003. L'accélération est effectivement légère : elle s'inscrit tout à fait dans le contexte de quasi-stabilité de la progression du SMB, dont le glissement annuel oscille entre 2,4% et 2,6% depuis près de trois ans.

Cette évolution devrait se maintenir dans la même fourchette jusqu'à la mi-2004. En effet, le rythme d'inflation se maintiendrait aux environs de 2,0% en fin d'année 2003 et ne créerait pas de tension significative sur les salaires. De plus, la quasi-stabilité du taux de chômage fin 2003 et début 2004 ne modifierait pas les pouvoirs de négociation respectifs des salariés et des employeurs.

Sous l'effet de la hausse importante du Smic horaire, le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) a accéléré au troisième trimestre de 2003, son glissement annuel atteignant 2,9% à la fin du mois de septembre. Cette progression devrait se maintenir jusqu'à fin juin 2004.

Du fait de la revalorisation des minima légaux et sous l'effet des hausses de prix successives, le salaire mensuel de base a accéléré au troisième trimestre de 2003

Le salaire mensuel de base a légèrement accéléré au troisième trimestre de cette année. En effet, selon les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle Acemo du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité, le salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 0,7% au troisième trimestre de 2003 (de juin à septembre 2003) dans les entreprises de 10 salariés et plus du secteur concurrentiel non agricole, contre une hausse de 0,6% sur la même période de 2002. Cette accélération est liée à la forte revalorisation des minima légaux le 1^{er} juillet 2003, suite à l'entrée en application de la loi « Fillon »⁽¹⁾. Cette loi

(1) Loi n°2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail, et au développement de l'emploi. Les effets de cette loi sur la revalorisation des minima légaux et son impact sur le salaire moyen sont détaillés dans l'encadré « Effet sur les salaires et sur le coût du travail de l'harmonisation des salaires minimaux », note de conjoncture de juin 2003, p. 86-89.

**TABLEAU 1 : INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT
INDICE DU SALAIRE MENSUEL BRUT DE BASE ET SALAIRES MOYENS PAR TÊTE**

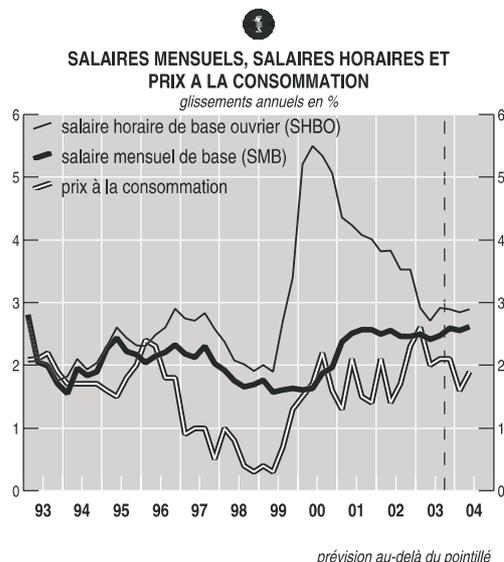
	Évolutions trimestrielles						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2003				2004		2001	2002	2003	2001	2002	2003
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.						
Données non CVS (en fin de mois)												
Indice des traitements bruts de la Fonction publique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	1,4	1,3	0,0	1,0	1,4	0,7
Indice brut en pouvoir d'achat	-1,3	0,1	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3	0,0	-1,0	-2,1	-0,6	-0,5	-1,3
Salaire mensuel de base (S.M.B) ⁽¹⁾	0,8	0,6	0,7	0,5	0,8	0,6	2,6	2,5	2,6	2,4	2,5	2,5
S.M.B en pouvoir d'achat	-0,5	0,6	0,2	0,1	0,1	0,3	1,2	0,2	0,5	0,8	0,7	0,3
S.M.I.C (horaire)	0,0	0,0	5,3	0,0	0,0	0,0	4,1	2,4	5,3	3,6	3,3	3,9
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures) ⁽²⁾	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0	2,9	1,8	2,2	2,2	2,3	2,0
Indice des prix à la consommation (tous ménages, y compris tabac)	1,3	-0,1	0,5	0,4	0,7	0,3	1,4	2,3	2,1	1,7	1,9	2,1
Données CVS (moyennes trimestrielles)												
Salaire moyen par tête (SMPT) ⁽³⁾												
- dans les Administrations publiques (APU)	1,1	0,4	0,6	0,3	0,4	0,5	4,3	3,0	2,4	3,9	3,7	2,6
- dans le secteur marchand non agricole (SMNA)	0,5	0,4	0,6	0,7	0,6	0,6	3,0	2,3	2,3	3,0	2,5	2,2

■ Prévission

(1) Le salaire mensuel de base (SMB) est mesuré par l'enquête Acemo et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.

(2) Moyenne des garanties mensuelles pondérée par les effectifs en bénéficiant.

(3) Contrairement à l'indice des traitements de la Fonction publique et au SMB, le SMPT tient compte de l'ensemble de la rémunération des salariés.



a pour objectif la convergence des valeurs du Smic horaire et des garanties mensuelles de rémunération au 1^{er} juillet 2005, avec une première étape au 1^{er} juillet 2003, et une étape intermédiaire au 1^{er} juillet 2004. Au 1^{er} juillet 2003, la revalorisation moyenne des minima légaux⁽²⁾ s'est ainsi élevée à +3,3%, après +2,0% au 1^{er} juillet 2002 (cf. tableau 2). Le Smic horaire a été relevé de 5,3%.

Outre la forte hausse des minima légaux, la croissance des salaires en 2003 serait favorisée par l'accélération passée des prix à la consommation fin 2002 et début 2003 (+2,6% en glissement annuel en mars 2003, après +2,3% en décembre 2002 et +1,8% en septembre). En revanche, la hausse continue du taux de chômage (de 9,1% en septembre 2002 à 9,7% en septembre 2003) limite le pouvoir de négociation des salariés et, partant, les hausses de salaires.

(2) Pour les entreprises de 10 salariés et plus du secteur concurrentiel non agricole.

La hausse des minima légaux entraîne celle du salaire horaire de base ouvrier

Avec une proportion plus élevée de salariés rémunérés au voisinage des minima légaux, la catégorie des ouvriers a été concernée de plus près par la forte revalorisation de juillet : ainsi le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) a connu une augmentation de 1,0% sur le seul troisième trimestre de 2003, contre une hausse de 0,8% au même trimestre de 2002. Sur un an, de septembre 2002 à septembre 2003, le SHBO a augmenté de 2,9% (cf. graphique 1).

Le salaire mensuel de base progresserait au même rythme jusqu'à mi-2004

L'accélération des prix à la consommation en début d'année 2003 et la stabilisation depuis lors d'un rythme d'inflation aux environs de 2,0% en glissement annuel contribueraient à maintenir le rythme de progression des salaires mensuels jusqu'à la mi-2004. En effet, il existe un délai d'ajustement, de un à trois trimestres, entre les hausses de salaires et celles des prix. Le glissement annuel du SMB atteindrait ainsi 2,6% en décembre 2003, et se maintiendrait à ce niveau jusqu'en juin 2004.

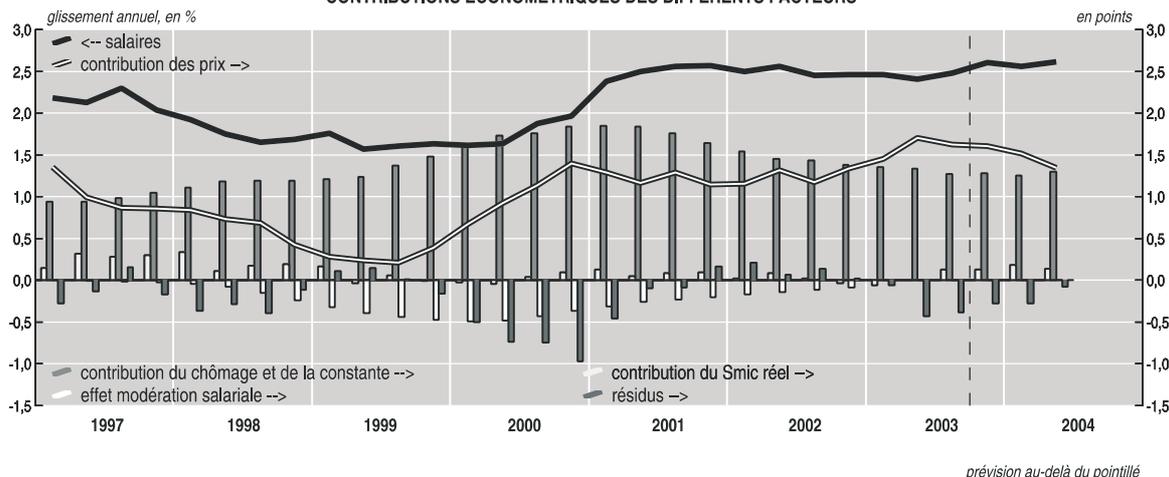
Du fait de la suppression des incitations à la réduction de la durée du travail, la durée moyenne hebdomadaire du travail est stable depuis septembre 2002, et le resterait lors des trimestres à venir. Ainsi, le glissement annuel du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) se maintiendrait également, jusqu'en juin 2004, au niveau de 2,9%.

Tableau 2 : Revalorisations du Smic et des Garanties mensuelles de Rémunérations (GMR)

(entre parenthèses : dénomination)	Revalorisation au 1 ^{er} juillet de l'année...				Montant mensuel brut 2003 (en euros)
	2000	2001	2002	2003	
Entreprises passées aux 35 heures...					
... entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999 (GMR1)	+1,45	+2,85	+1,8	+3,2	1 136
... entre le 1 ^{er} juillet 1999 et le 30 juin 2000 (GMR2)	+1,45	+2,85	+1,8	+2,8	1 146
... entre le 1 ^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2001 (GMR3)	--	+2,85	+1,8	+2,2	1 159
... entre le 1 ^{er} juillet 2001 et le 30 juin 2002 (GMR4)	--	--	+1,8	+1,8	1 168
... entre le 1 ^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2003 (GMR5)	--	--	--	+1,6	1 173
Smic horaire pour les entreprises aux 35 heures	+3,2	+4,05	+2,4	+5,3	1 090
Smic horaire pour les entreprises aux 39 heures	+3,2	+4,05	+2,4	+5,3	1 215
Moyenne des revalorisations pour les salariés rémunérés au niveau des minima légaux⁽¹⁾	+2,5	+3,4	+2,0	+3,3	--

(1) Estimation réalisée d'après les résultats des enquêtes Acemo du ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité. Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel non agricole.

TAUX DE CROISSANCE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE ET CONTRIBUTIONS ECONOMETRIQUES DES DIFFERENTS FACTEURS



Note :

Les contributions sont calculées à partir du modèle économétrique de prévisions des évolutions de salaires de l'Insee (cf. dossier « Prévoir l'évolution des salaires en France », note de conjoncture de mars 2002). Les effets de la modération salariale entraînée par la réduction du temps de travail sont estimés par ailleurs, à partir de données sur la durée moyenne du travail obtenue par les enquêtes Acemo.

Les résidus sont constitués de la part inexpliquée par les déterminants usuels de l'évolution des salaires (l'évolution des prix, le taux de chômage et l'évolution des minima légaux) et par les effets des dispositions légales sur le temps de travail (lois « Aubry » et « Fillon »). Les résidus importants constatés sur l'année 2000 pourraient en partie s'expliquer par le fait que les agents économiques (ici les employeurs et les syndicats) ont été surpris par l'accélération rapide de l'inflation, suite à la hausse des prix des produits pétroliers au cours de l'été 1999.

Après un net ralentissement en 2003, les gains de pouvoir d'achat reprendraient légèrement début 2004

En raison des délais d'ajustement des salaires aux prix, et de la hausse du taux de chômage qui pèse sur les négociations salariales, les gains de pouvoir d'achat du salaire mensuel de base sont faibles en 2003 (+0,3% en moyenne sur 2003, après +0,7% en 2002 et +0,8% en 2001). À l'inverse, l'inflexion des prix à la consommation en début d'année 2004 entraînerait une légère accélération du pouvoir d'achat du SMB (+0,7% prévu en glissement de juin 2003 à juin 2004, contre +0,4% de juin 2002 à juin 2003) : le rythme d'augmentation des salaires ne serait pas encore ajusté à ce rythme d'inflation plus faible.

Ralentissement des salaires dans la fonction publique

L'indice des traitements bruts des salaires (hors primes et hors Glissement-Vieillesse-Technicité) de la Fonction publique d'Etat croît de 0,7% en moyenne sur 2003 (après +1,4% en moyenne sur 2002), suite à la revalorisation générale du point d'indice intervenue en décembre 2002. Aucune revalorisation n'est intervenue durant 2003. Au 1^{er} janvier 2004 le point d'indice sera revalorisé de 0,5%.

Compte tenu des effets de structure (Glissement-Vieillesse-Technicité), le salaire moyen par tête (SMPT) dans les administrations publiques progresserait de 1,8% en glissement annuel à la mi-2004, contre 2,6% un an plus tôt. ■